



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020



TEMPS FORTS 2020



Fête de Noël à la MAS* avec Rémy BRICKA
Décembre 2020



Vendanges avec les jeunes du CER* Kreuzweg
Novembre 2020



Réalisation de décors bûches de Noël
par les enfants de l'IMP* Les Glycines
Photographie Journal DNA
Novembre 2020



Séjour dans le refuge du Schwantzwazen au Tanet
des jeunes de l'IME* Pays de Colmar Site les Artisans
Septembre 2020



Fête de Noël du CAAHM* avec les Acroballes
Décembre 2020

* Cf glossaire page 37

Depuis plus de 75 ans l'action de l'ARSEA s'inscrit dans une « mission d'intérêt général » visant la protection et l'émancipation des personnes fragilisées quels que soient leurs difficultés ou leurs handicaps à travers un accompagnement personnalisé conduisant à leur réalisation personnelle et citoyenne.

Représentant de la société civile, l'ARSEA, dans une continuité historique, se positionne par ses engagements comme acteur des politiques publiques et s'organise pour répondre aux nouveaux défis de l'inclusion sociale.

C'est dans cet esprit que l'association s'est fixée un impératif qui fédère ses membres et souligne ses finalités :

« Une place pour chacun, un projet pour tous »



SOMMAIRE

NOS IMPLANTATIONS 5

LES CHIFFRES CLÉS 6

7 ÉDITO

8 LA VIE DE L'ASSOCIATION

PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE 12

PÔLE HANDICAP ET INSERTION 17

PÔLE DÉVELOPPEMENT SOCIAL 23

27 LES RESSOURCES HUMAINES

29 BILAN SOCIAL 2020

32 GESTION DES MOYENS
ÉCONOMIQUES

PERSPECTIVES 36

GLOSSAIRE 37

NOS IMPLANTATIONS

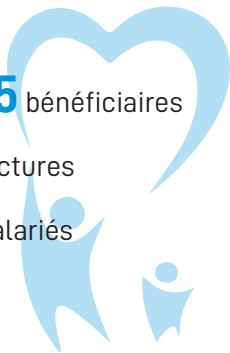


LES CHIFFRES CLÉS

ACTIVITÉ 2020

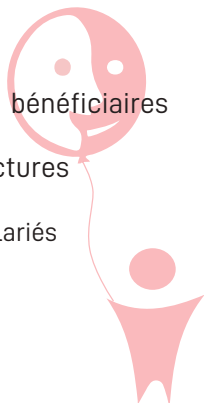
PROTECTION DE L'ENFANCE

8 505 bénéficiaires
17 structures
612 salariés



HANDICAP ET INSERTION

1 862 bénéficiaires
27 structures
637 salariés



DÉVELOPPEMENT SOCIAL

7 250 bénéficiaires
12 structures
158 salariés



17 617
PERSONNES
ACCOMPAGNÉES



1 440
SALARIÉS
dont 33
à la Direction Générale



MOYENS 2020

FINANCES



85 347K € PRODUIT DE FONCTIONNEMENT

57 BUDGETS dont **43** CASF* - **12** NON CASF - **2** ESAT*

15 FINANCEURS

1 878K € D'INVESTISSEMENTS

* Cf glossaire page 37

EDITO

GESTION DU COVID ET ORGANISATION

L'année 2020 aura été une année singulière et compliquée du fait de la pandémie mondiale, mais plus particulièrement pour l'ARSEA, au regard de plusieurs événements marquants ayant impacté l'association.

Il a fallu tout d'abord composer avec le climat de crise sanitaire mondiale liée au COVID. Cette crise a induit des changements considérables au sein du monde du travail et plus particulièrement dans les domaines d'action qui sont le cœur de notre métier. La gestion du COVID et les mesures mises en place pour freiner la propagation du virus ont nécessité une réorganisation profonde de nos modes de fonctionnement : l'activité s'est réduite ou a été stoppée dans certains services ou établissements alors que les besoins augmentaient ; l'organisation du travail a alors dû être modifiée pour s'adapter au contexte (diffusion du télétravail, chômage partiel, réorganisation du collectif de travail etc.) tout en gardant l'objectif de maintenir un lien avec nos bénéficiaires, dont pour certains, la précarisation s'est accentuée. La création de la Maison COVID ou « Centre d'Hébergement Spécialisé pour les personnes malades sans gravité du COVID, sans domicile fixe ou venant de centres d'hébergement ou de logements adaptés », en est le meilleur exemple. Grâce à ce projet, nous avons ainsi pu porter une attention particulière au public présentant des vulnérabilités et ne vivant pas dans un environnement favorable à une convalescence, dans le respect des conditions d'isolement.

Les effets de la crise ont été nombreux et ont eu un impact sur la conduite et la gestion de certains projets.

DÉNONCIATIONS DE MALTRAITANCES DANS LES DEUX CENTRES ÉDUCATIFS RENFORCÉS

Nous avons dû faire face aux dénonciations de maltraitances et la mise en cause de salariés de nos deux Centres Éducatifs Renforcés (CER Le Kreuzweg et CER Les Sources du Climent). Pour l'heure, nous ne pouvons rien conclure mais la suspicion de maltraitance a bien entendu immédiatement été prise très au sérieux par nos équipes. Il ne faut d'ailleurs surtout pas minimiser l'impact que ce dossier a eu auprès de nos collaborateurs qui ont été profondément choqués par les propos tenus par certains médias. Est-il nécessaire de rappeler que de tels agissements seraient absolument contraires aux valeurs de l'association et de nos personnels engagés chaque jour aux côtés des jeunes que nous accompagnons dans l'objectif de favoriser leur réinsertion et leur projet d'évolution dans la société ?

Une procédure est en cours et nous en attendons les conclusions afin d'agir en responsabilité le cas échéant.

Nous pouvons nous interroger : la présomption d'innocence face aux différents médias existe-t-elle encore ?

RÉSULTAT FINANCIER POSITIF

Malgré une année 2020 difficile, le résultat financier de l'association reste positif. Ce résultat est bon malgré les difficultés rencontrées et j'adresse d'ailleurs tout particulièrement mes félicitations et mes remerciements à l'ensemble des salariés, au Directeur Général et à ses équipes pour leur travail.

OPTIMISATIONS DES DIFFÉRENTES DIRECTIONS

Par ailleurs, une réorganisation de la Direction Générale devient nécessaire en vue d'optimiser et de consolider les différentes Directions. Certains recrutements ont déjà été réalisés et d'autres sont encore en cours. Il convient de noter malgré tout qu'il s'agit juste d'une remise à niveau mais la jauge reste néanmoins en dessous du seuil nécessaire. Cela fait des années que nous sommes « sous tension », probablement depuis la création de l'association, avec pour conséquence un retard dans certains services que nous avons du mal à rattraper.



**Monsieur Philippe Richert,
PRÉSIDENT**

LA VIE DE L'ASSOCIATION

AU CŒUR DE LA GOUVERNANCE

L'Assemblée Générale 2020, reportée au mois de Septembre du fait du confinement, a approuvé l'ensemble des rapports ainsi que les comptes annuels. Appelée à voter sur le renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration, le mandat de Mme Albertine NUSS, du Docteur Materné ANDRES, de M. Robert BECKER, M. Bernard GRASS, M. Jean-Marie SCHANGEL et Sœur Danielle VETTER, a été renouvelé pour une durée de 3 ans. Ni démission ni nouvelle candidature n'avaient été enregistrées.

Le Bureau a renouvelé sa confiance à Monsieur Philippe RICHERT qui a été réélu Président de l'association.

La Gouvernance, impactée par la crise sanitaire comme l'ensemble des organisations, a adapté ses modalités de fonctionnement pour assurer la continuité et gérer les nombreux événements qui ont traversé l'association tout au long de cette année 2020. Une partie de ses réunions s'est tenue à distance par visioconférence.

	BUREAU	CA*
Nombre de réunions	13	8
Nombre d'heures de réunions	120 heures	175 heures
Ratio masculin/féminin	33 %	45 %

Le Président a poursuivi ses visites de sites et rencontres avec les équipes avant et après le confinement ; 13 déplacements ont ainsi pu avoir lieu. Il a été à l'initiative ou a participé à une vingtaine de réunions de travail et de rencontres institutionnelles et partenariales en particulier sur des projets de développement et immobiliers. La crise a amené l'association et le Président à adresser plusieurs courriers de soutien, d'encouragement et de remerciements aux équipes.

Des administrateurs ont mobilisé leur expertise à l'occasion des commissions de recrutement de cadres de direction, du COPIL* SI* ou dans le domaine de la sécurisation des process financiers.

Le Conseil d'Administration a validé une dizaine de nouveaux projets s'inscrivant dans les orientations de développement de l'association. Sur le plan patrimonial, il a voté l'acquisition d'un immeuble à Schiltigheim loué depuis plusieurs années par GALA* pour le logement de bénéficiaires ainsi qu'une acquisition de foncier

supplémentaire pour la réalisation du projet d'extension de la Maison d'Accueil Spécialisée validé par l'ARS*. Les difficultés qui ont traversé l'association durant l'année 2020 ont été suivies de près par les administrateurs.

Mentionné dans les statuts mais non élaboré, figurant au titre des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, le règlement intérieur a été rédigé par un groupe d'administrateurs et validé par le Conseil d'Administration. Il vient compléter les statuts pour organiser la vie de l'association.

LE PROJET D'ASSOCIATION

Lors de l'écriture de son projet en 2016, l'association se positionnait par ses engagements et dans une continuité historique, comme un acteur majeur des Politiques Publiques et s'organisait pour répondre aux nouveaux défis de l'inclusion sociale. Nous soulignons que la commande publique réclame de l'efficacité, de l'efficience, en d'autres termes des résultats tangibles. Au terme des 5 années, nous pouvons dire que nous avons atteint voire dépassé ces objectifs.

	2016	2020
Bénéficiaires	13 253	16 864
Ressources en personnel	1 255	1 440

Quelques actions significatives

- Accueil des mineurs étrangers isolés, ouverture de placements à domicile, accueils séquentiels, prévention spécialisée (OPI*), AEMO* renforcées ;
- Création de nouvelles places dans le cadre du plan autisme, développement de réponses dans le cadre de RAPT*, ouverture de dispositifs d'inclusion scolaire et autour de l'inclusion scolaire (UEMA* / UEEA* / EMAS* / etc.), dépistage précoce ;
- Développement de l'accompagnement par le logement et/ou l'hébergement avec des dimensions santé, prévention, emploi (Gala et Espérance), ouverture et gestion de structures liées à la crise sanitaire, ouverture de lieux d'accueil expérimentaux, reprise et développement d'actions dans le domaine de l'accompagnement socio-judiciaire, médiation scolaire dans les collèges, accompagnement des auteurs de violences conjugales, accompagnement logement pour

les seniors via les résidences seniors, mise en place d'un chantier d'insertion.

Sur le plan de la gestion et du fonctionnement, de nouvelles modalités organisationnelles destinées à favoriser les mutualisations et la transversalité entre les différents secteurs de l'association ont été mises en œuvre. Des nouvelles coopérations et nouveaux partenariats ont été développés.

L'actualisation du projet d'association et l'élaboration des orientations stratégiques pour les 5 prochaines années ont été engagées à compter du second semestre 2020. Une enquête auprès des principales autorités de tarification, des membres et des salariés, a permis de recueillir positionnements et attendus. Un séminaire de travail, administrateurs et directeurs d'établissements avec l'appui d'un consultant, a dégagé les premières orientations de ce nouveau projet. La finalisation est prévue pour début 2021.

LES FAITS MARQUANTS 2020

Ouverture d'un centre logistique pour la gestion des matériels COVID

Au regard du volume des besoins, nous avons très rapidement perçu l'intérêt d'une centralisation de la gestion des équipements mis à disposition par les administrations et des achats complémentaires. Les compétences de gestion et d'organisation des deux ESAT en lien avec le Responsable Sécurité et Gestion des Risques ont permis d'organiser en un temps record une plateforme logistique par département d'une parfaite efficacité pour l'approvisionnement et le réapprovisionnement permanent de l'ensemble de nos sites. Notons la grande solidarité à l'œuvre pour faciliter les acheminements ou éviter les ruptures de stocks.

Contrôles et Inspections administratifs

► Chambre Régionale des Comptes

Le pré-rapport du contrôle diligenté en 2019 nous a été transmis en début d'année et a ouvert la procédure contradictoire. La Cour souligne la santé financière favorable de l'association et formule quelques recommandations parmi lesquelles le renforcement de la sécurisation de la trésorerie, le respect des règles de la commande publique, la construction d'indicateurs pour évaluer la démarche associative. Elle souligne que l'association s'est dotée depuis 2012 d'un comité éthique mais ne dispose pas de protocole formalisé de détection de la maltraitance. Au niveau de la gestion des ressources humaines, elle nous invite au regard de la diversification des missions de l'association et de sa croissance à construire une stratégie concernant

notamment la gestion du temps de travail. Enfin les pratiques gagneraient, dit-elle, à être harmonisées par la mutualisation des bonnes pratiques existantes. Au regard des moyens dont dispose l'association, non pris en compte par la CRC*, nous considérons ce rapport comme positif et nous veillerons à mettre en œuvre les recommandations formulées autant que faire se peut, malgré le refus des autorités de tarification de nous octroyer les moyens supplémentaires demandés à l'occasion du renouvellement de l'agrément du siège.

► Inspection Générale de la Justice

Une inspection administrative des CER* et du CEF* a été diligentée par l'Inspection Générale de la Justice à la suite d'un signalement effectué par un ancien salarié de l'un des CER, entraînant une exposition médiatique. Un plan d'action dont la mise en œuvre s'étendra sur l'année 2021 permettra la réduction des écarts identifiés. Le Conseil d'Administration a accompagné l'équipe du CER dans ce moment difficile; nous restons dans l'attente des conclusions judiciaires nous réservant le droit d'agir en justice le cas échéant.

Renouvellement de l'agrément et frais de siège

Le renforcement des ressources humaines sollicité à l'occasion du renouvellement de l'agrément du siège pour 2020-2025 n'a pas été accordé par l'autorité de contrôle qui a maintenu le taux de financement en cours, pour les cinq prochaines années. Il appartiendra à l'association de voir comment elle peut renforcer les services supports en sous-effectif historique et dans l'incapacité d'assurer l'ensemble des missions qui incombent à une Direction Générale.

Arrêt du processus de contractualisation

Les travaux relatifs au passage en CPOM* bien engagés en 2019 et début 2020 ont malheureusement, du fait de la crise sanitaire, été provisoirement stoppés par l'ARS* au regard de ses impératifs liés à la gestion de la crise. Nous espérons une reprise dès que possible, néanmoins l'ensemble des diagnostics sera obsolète et devra être repris. L'évolution des modalités d'accompagnement en IME* vers des dispositifs permettant plus de souplesse et de fluidité dans le parcours des bénéficiaires (DAME*) est de ce fait différée.

Élaboration de documents de planification : Schéma Directeur Immobilier

Document hautement stratégique au regard des nombreux projets immobiliers de l'association, il synthétise dans un document unique l'ensemble des projets. Élaboré avec l'appui et l'expertise de M. Vincent HOCH, ancien Chargé de Mission Investissement Immobilier de l'ARS, qui nous accompagne également dans le montage des dossiers

* Cf glossaire page 37

de financement et l'évaluation des bâtiments, il nous reviendra de préciser encore les échéances, coûts et priorités. Dix-huit projets immobiliers sont identifiés. Ils visent tous l'amélioration de l'accueil des bénéficiaires et des conditions de travail des salariés.

Mise en conformité RGPD

Le lancement de la mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ne pouvait être différé davantage. Il constitue un enjeu majeur pour l'association nécessitant la modification en profondeur de nombreuses procédures afin de respecter la nouvelle réglementation. Un audit de maturité sur un échantillon représentatif d'établissements confié à un prestataire nous a fourni un état des lieux et un plan d'action global. L'embauche d'un Chargé de Mission Conformité RGPD et Délégué à la Protection des Données nous permettra d'enclencher cette nécessaire mise en conformité à un horizon à court terme, qui reste à définir. Nous gardons à l'esprit que la démarche est un processus continu.

Poursuivre la modernisation du Système d'Information et favoriser l'utilisation des outils numériques

Dans la continuité des actions engagées depuis trois ans maintenant et parce que la qualité de service au quotidien dépend aussi d'un SI* opérationnel, l'association a poursuivi la refonte de son SI.

La crise sanitaire et la nécessité d'organiser techniquement le télétravail à effet quasi immédiat d'un bon nombre de collaborateurs nous ont démontré que les ressources internes conjuguées à celles des prestataires externes étaient en capacité de relever ce type de défi. La mise en place de Teams, application de communication collaborative bien connue désormais en lieu et place d'outils utilisés précédemment, a permis d'organiser, de développer et de sécuriser les échanges de travail en grande partie virtualisés du fait du contexte.

Différents chantiers (remise en état des baies informatiques, câblages, active directory...) préalables à des chantiers plus conséquents de développement informatique ont été menés. De nouveaux établissements ont été raccordés au VPN* dans des délais très courts et la migration de la téléphonie sur notre réseau informatique a été engagée.

Le déploiement des outils numériques constitue un levier structurant pour accompagner le pilotage et la transformation de l'offre des établissements.

Annoncé l'année dernière comme projet pour 2020, l'association a lancé le déploiement de deux outils métiers collaboratifs, l'un pour la gestion de la démarche qualité, l'autre concernant le dossier unique informatisé.

Faciliter le traitement, le suivi, la consolidation associative des évaluations internes, des audits, des plans d'actions, des événements indésirables, de la gestion des risques (élaboration, édition et suivi du DUERP*), disposer d'une GED* sont les objectifs poursuivis par la mise en place du logiciel MS QUALITÉ. Déployé uniquement sur la base du volontariat dans un premier temps, nous avons rencontré un véritable engouement pour cet outil puisque 24 établissements et services ont été candidats pour cette première phase. Il nous appartiendra d'accompagner l'appropriation de cet outil par les équipes et d'envisager la phase numéro deux du déploiement sur l'ensemble des sites ; c'est la Chargée de Mission Qualité Développement, très motivée par l'outil, qui pilote le chantier.

À l'initiative de plusieurs Directions du champ de la Protection de l'Enfance, l'association s'est également engagée dans le déploiement sur quatre sites pilotes d'un dossier de l'usager informatisé (DUI*). La mise en œuvre d'un DUI doit permettre d'améliorer la qualité des accompagnements dans une logique de parcours en apportant des outils permettant de faciliter la coopération et la coordination entre les différents acteurs internes et externes des ESMS*, impliqués dans l'accompagnement des personnes. L'objectif étant de faciliter l'implication de la personne accompagnée et de ses proches, ainsi que la connaissance et prise en compte de leurs besoins et de leurs attentes. Le pilotage de ces transformations, intervenant comme leviers d'efficacité dans le fonctionnement de l'établissement font également partie des attendus.

Si l'association ambitionnait le déploiement d'un outil unique pour l'ensemble de ses trois pôles en vue de faciliter et d'optimiser une logique de parcours pour les bénéficiaires, il semblerait qu'aucun des outils actuellement sur le marché ne puisse répondre à la diversité des métiers et des besoins de l'ARSEA. Aussi avons-nous fait le choix de démarrer avec un outil déjà déployé et validé par de grandes associations du secteur Protection de l'Enfance et dont l'ergonomie nous a séduits, sachant que du côté du champ du Handicap, l'État annonce le lancement d'un vaste programme ESMS numérique à partir de 2021.

Nous avons également déployé, via Pulsy, Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-santé, la messagerie sécurisée sur quatre établissements. L'objectif vise la sécurisation des échanges et la facilitation du travail collaboratif entre les acteurs de santé, grâce au partage de calendriers, de boîtes mail ou de dossiers de contacts et la sécurisation de leurs échanges de données à caractère personnel dans le cadre de la coordination des soins. L'utilisation de la messagerie sécurisée devra se généraliser rapidement.

Enfin, signalons le développement de l'usage du numérique par les bénéficiaires grâce à un don de deux cents ordinateurs à l'initiative de Monsieur Adrien Taquet, Secrétaire d'État auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé à destination des jeunes accueillis dans nos établissements du pôle Protection de l'Enfance, afin de faciliter la poursuite de leur scolarité durant le confinement.

Sécurité des biens

Quarante-six visites de sécurité d'établissements ont été réalisées par le Responsable Gestion des Risques en 2020. Il lui restera désormais à auditer une quinzaine de sites pour disposer d'un état des lieux complet de la sécurité du parc immobilier de l'association.

La complexité de certains sites et l'évolution de la réglementation n'ont pas permis la levée de tous les avis défavorables en 2020. La régularisation de ces dossiers reste un objectif primordial pour l'association.

La base documentaire sécurité a été complétée (fiches réflexes, trame PPMS*, trame DUERP..) et le registre de Sécurité a été déployé sur treize sites selon la trame associative.

Un important travail de pédagogie et d'accompagnement des directions à la levée des observations des rapports de contrôles réglementaires, à la réalisation des exercices d'évacuation et à la formation des personnels a été effectué tout au long de l'année.

La mise à jour réglementaire des Dossiers Technique Amiante des trente-sept bâtiments, propriétés de l'association, a été confiée à un prestataire. Les demandes sont en cours auprès des propriétaires pour les bâtiments dont nous sommes locataires.

Partager notre expertise

En matière de contribution à la préservation de l'environnement, nous avons lancé des audits énergétiques ainsi que des diagnostics d'émissions de gaz à effet de serre.

Un article de présentation du DACIP*, dispositif d'accompagnement collectif et individuel de proximité, mis en œuvre par deux centres socio-culturels et notre service OPI, a été publié dans la revue de la CNAPE* en écho à la participation du directeur aux ateliers de prévention spécialisée organisés par cette même fédération.

En Octobre, le service d'AEMO 67 a participé aux Assises du CNAEMO* à Toulouse sur le thème : « Travail social et numérique : évolution ou révolution ? ». A cette occasion, le 2^{ème} trophée 2020 du CNAEMO, récompensant les meilleures recherches de l'année en Protection de l'Enfance a été décerné à Marieke Romain (cadre du service) pour son mémoire de Master 2 MOSS* : « Gestion et fluctuation de l'activité, amélioration de l'offre de

service en milieu ouvert en Protection de l'Enfance ».

L'expertise de l'ARSEA et sa capacité à mobiliser un réseau d'acteurs a amené l'ARS à solliciter GALA pour créer et animer une instance de concertation entre le secteur social, médico-social et sanitaire pour une durée expérimentale de 3 années.

L'association est régulièrement sollicitée pour siéger dans de nouvelles instances; ainsi avons-nous intégré en 2020 les CCAS* de plusieurs communes où nous intervenons : Lingolsheim, Bischheim, Sélestat, ainsi que le CIAS* de l'Outre Forêt. Nous siégeons également depuis cette date au sein de la Communauté Psychiatrique du Territoire 68, du Comité Départemental Suivi École Inclusive de l'Académie de Strasbourg et de la Commission Attribution Logement de Domial.

Au titre des nouvelles adhésions : nous avons rejoint la FNACAV* pour les besoins du SASJ* ainsi que la SRA Grand Est*, structure co-construite par l'ARS et d'autres acteurs pour accompagner les établissements dans leur démarche d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, pour les besoins des établissements du pôle Handicap.

L'ARSEA détient un mandat d'administrateur à la Mutuelle de l'Est et est membre invitée à l'EDIAC FORMATION.

COMITÉ ÉTHIQUE

Le départ de M. Jean Dumel, animateur aux qualités reconnues, sous l'égide du Docteur Andres, du Comité Éthique depuis 2013 conjugué à la crise sanitaire a mis en stand by l'activité du Comité. Madame Annie Weisslocker, Directrice des établissements pour personnes adultes en situation de handicap du Haut-Rhin (68) a accepté de relever le double défi de succéder à un membre fondateur et de créer une nouvelle dynamique au sein de ce groupe de réflexion. Fin 2020, les membres ont affirmé leur attachement à l'existence de ce Comité au sein de l'ARSEA et sa nécessité. Une réflexion sur les modalités de fonctionnement et sa place au sein de l'association sera menée pour favoriser sa relance.

REMERCIEMENTS POUR LES DONNÉS ET SOUTIENS À NOS ÉTABLISSEMENTS

Nous tenons à remercier l'ensemble de nos donateurs, particuliers, entreprises, club services qui à l'occasion du Covid et tout au long de l'année et parfois depuis de nombreuses années, nous soutiennent par des dons en numéraires, de matériels, d'équipements numériques, d'outils et fournitures pédagogiques et cette année par des matériels de protection Covid et des douceurs pour réchauffer les cœurs.

Ces aides améliorent le quotidien des bénéficiaires et facilitent leur accompagnement par les professionnels.

* Cf glossaire page 37

PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE

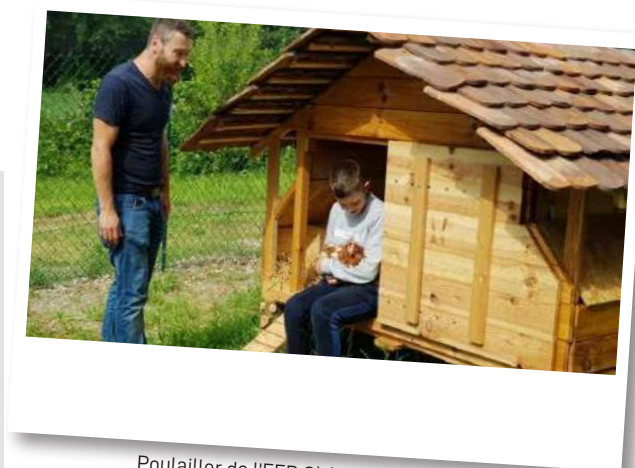


L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT

5 011

places et mesures agréées

15 accompagnements à domicile renforcés	210 places en appartement
4 571 mesures	20 places en accueil de jour
175 places en internat	20 placements à domicile



Poulailler de l'EEP Château d'Angleterre
Juin 2020

BÉNÉFICIAIRES ACCOMPAGNÉS EN 2020

MILIEUX OUVERTS



7 722 bénéficiaires

INTERNATS & APPARTEMENTS



783 bénéficiaires



8 505 bénéficiaires

➤ **605** bénéficiaires de moins qu'en 2019

LES ÉTABLISSEMENTS

MILIEUX OUVERTS

SIE • Strasbourg
SIE • Colmar • Riedisheim
MIP • Riedisheim
AEMO 68 • Colmar • Mulhouse
AEMO 67 • Ostwald
SERP • Colmar • Strasbourg
OPI • Strasbourg

INTERNATS

CER Val de Villé • Le Hohwald • Urbeis
CEF • Mulhouse
EEP Centre de la Ferme • Riedisheim
EEP Château d'Angleterre • Bischheim
Foyer René Cayet • Mulhouse
Foyer Les Hirondelles • Brunstatt

AUTRES SERVICES

AEMO Hébergement • Mulhouse
SEADR • Mulhouse
Mineur(e)s non accompagné(e)s
et Jeunes majeur(e)s • Bischheim
Centre parental • Sélestat

Les rapports d'activités sont consultables sur les pages établissements de notre site internet www.arsea.fr



Au niveau du nombre de bénéficiaires accompagnés, ce chiffre – en baisse par rapport à 2019 – n'est que le reflet d'une année « extraordinaire » dans ce que la crise aura eu comme conséquence en matière de flux au sein des différentes structures. En effet, bien souvent, les confinements, séjours en famille, absence d'admission, etc... n'auront pas été sans conséquence sur l'activité.

Par ailleurs, les chiffres le montrent : en dehors d'une augmentation de l'activité prévisionnelle du service SIE* du Bas-Rhin, au regard de l'analyse des flux d'activité des années 2016 à 2019 et d'une concertation conduite avec les services de la PJJ* qui a validé l'évolution de l'activité du service, les chiffres des capacités autorisées de nos structures sont restés stables en 2020.

Mais au-delà des chiffres, il convient de mettre la focale sur ce que cette réalité a montré, et notamment l'accroissement de la saturation de certains dispositifs comme par exemple celui des jeunes majeurs puisque pendant plus de quatre mois, il n'y a eu aucun mouvement d'entrées et de sorties. Cet immobilisme a contribué à une certaine inertie dans l'évolution du parcours des jeunes. Aussi, nombre de majeurs continuent d'être accompagnés à partir du dispositif dédié pour mineurs faute de place sur des dispositifs d'accompagnement pour majeurs. Cet état de fait, n'est pas sans conséquence sur le travail d'accompagnement des équipes éducatives, qui font le constat d'un certain nombre d'écueils.

Par ailleurs, différents autres constats peuvent être faits dans l'évolution de l'activité 2020, et plus particulièrement :

► **Au service d'AEMO du Haut-Rhin**, l'année 2020 a été marquée par une forte augmentation des décisions judiciaires ordonnant des mesures renforcées (AEMO/R), et des mesures qui offrent des possibilités d'hébergements ponctuels (AEMO/H). L'activité d'AED/R* suivant la même courbe exponentielle, cette dimension vient clairement signifier les besoins d'accompagnements quotidiens et massifs des familles qui sont en proie à des difficultés d'éducation plus importantes ou qui attestent des difficultés à exercer une autorité parentale adaptée et sécurisante. Pour les mineurs, cette demande d'intervention plus prégnante laisse aussi percevoir leurs difficultés à trouver leur place, à grandir dans un environnement anxigène et à s'adapter aux contraintes.

► **Au service dédié aux Mineurs Non Accompagnés**, l'année 2020 a également été marquée par une augmentation des admissions de jeunes de plus de 17 ans, à mettre en lien avec l'Arrêt du Conseil d'État du 15 juillet 2020 qui déclare illégaux les délibérations des départements, subordonnant l'octroi d'un Contrat Jeune Majeur (CJM) à une durée minimum de prise en charge pendant la minorité. Néanmoins, un accueil aussi tardif ne permet pas de penser et construire un parcours déjà aux

prises des injonctions liées au CJM et à la régularisation, notamment en termes de scolarité.

► **Au Château d'Angleterre**, l'établissement a répondu à la demande du Conseil Départemental du Bas-Rhin à l'accueil d'enfants plus jeunes, mais aussi plus fragiles et plus vulnérables car bénéficiaires d'une reconnaissance MDPH (le nombre de jeunes accueillis avec un profil ITEP* ou IME se confirmant au fur et à mesure des demandes d'admissions) ; d'autre part, il a été privilégié, lorsque cela était possible, la scolarisation des jeunes dans les dispositifs de droit commun.

Ces nouvelles orientations ont contraint les professionnels de l'établissement à reconsidérer leurs pratiques dans l'accompagnement au quotidien (les groupes de vie ont été repensés en tenant compte de ces nouvelles données ; de même, compte tenu de la fragilité de ces jeunes, de l'important sentiment d'insécurité la nuit nécessitant en permanence des liens avec les adultes qui font référence pour eux en journée, des nuits éducatives ont été réintroduites (en plus de la présence d'un surveillant de nuit). Au-delà du Château d'Angleterre, il est un constat partagé par l'ensemble de nos foyers : dans leur grande majorité, les jeunes que nous accompagnons souffrent de carence affective, avec des histoires heurtées et un mal-être au quotidien qui exigent bien souvent de la part des adultes des compétences aigües : une finesse clinique, des réponses au plus juste fondées sur des connaissances et une certaine expérience. Mais ces besoins se heurtent aux difficultés que traverse l'ensemble du champ de la Protection de l'Enfance, à savoir des difficultés toujours plus accrues en terme de recrutement de personnel qualifié et inscrivant leur pratique dans la durée, qui permettrait ainsi davantage de continuité des accompagnements dont ces jeunes ont besoin.

UNE TRANSVERSALITÉ TOUJOURS PLUS ACCRUE

Dans l'esprit des constats que nous venons d'évoquer pour les jeunes du Château d'Angleterre, le service d'AEMO 68 fait le constat que de plus en plus fréquemment, les interventions en lien avec d'autres services de l'association et notamment du secteur du Handicap, se multiplient, cela concernant plusieurs situations relevant d'une double vulnérabilité. A cet endroit, les collaborations sont constructives et utiles à tous mais nécessiteront au fil des années d'être affinées au niveau de l'association car la tendance perçue va dans le sens d'un nombre de ces situations toujours croissant.

* Cf glossaire page 37



Dans la lignée du mouvement qu'on observait déjà précédemment au sein de notre champ du Handicap ou en Protection de l'Enfance pour les AEMO de Colmar et Mulhouse, 2020 fut une année où le **rapprochement entre différentes structures de l'association** aura été plus fort encore, tel est le cas entre **le Foyer des Hirondelles à Brunstatt et le Foyer René Cayet de Mulhouse**. En effet, ayant déjà deux services en commun, ce fut autour de la direction d'être commune. Ainsi, en date du 15 juin, l'ARSEA a décidé de mutualiser la direction des deux établissements et ce, dans un souci d'harmonisation de nos pratiques. Un changement qui ne fut possible que parce qu'il fut porté par l'ensemble des deux équipes. Ainsi, au-delà de la mutualisation de la fonction de direction qui, pensée de manière isolée, n'a que très peu de sens, il s'en est suivi, un important travail d'harmonisation des pratiques des deux établissements. Travail qui aura mobilisé l'ensemble des quatre-vingts salariés des deux établissements. Plus globalement, cette nouvelle organisation se veut être plus que jamais au service des mineurs et de leur parcours de vie et ainsi poursuivre l'amélioration de la qualité de service rendu aux bénéficiaires et à leurs familles.

Par ailleurs, au niveau des différents services de milieu ouvert de Strasbourg – SIE, AEMO, SASJ* – l'année 2020 aura permis de faire avancer la réflexion quant à un futur déménagement de ces trois services au sein de locaux uniques. Permettant alors d'offrir des locaux moins exigus, accessibles aux personnes à mobilité réduite et plus adaptés aux tailles des équipes et aux rencontres avec les bénéficiaires ayant des enfants en bas âge notamment, nul doute que cette mutualisation de locaux s'avérera également bénéfique dans la transversalité inter-services au sein de l'association.

QUELQUES ACTIONS INÉDITES MENÉES EN 2020

Dans ce contexte exceptionnel de crise sanitaire, la commune de Lingolsheim a sollicité durant l'été et de manière urgente, la Prévention Spécialisée de l'ARSEA (**OPI**) pour participer à la réalisation d'une étude sur la situation de la jeunesse (11-18 ans) après la crise sanitaire. La méthode s'est basée sur une approche qualitative mêlant entretiens semi-directifs auprès de 178 jeunes de la tranche d'âge visée sur les cinq secteurs déterminés par la commune, des observations faites par les professionnels de la prévention spécialisée et un recueil d'éléments de diagnostic auprès de différents acteurs de terrain (groupes scolaires, médiathèque, Centre Social et Culturel, Maison des Arts, ...).

Ces éléments sont venus en complément et de manière concomitante à un ensemble d'indicateurs fournis par le cabinet Compas, permettant ainsi, d'objectiver la situation de la jeunesse. Le diagnostic exposé aux

représentants de la commune, nourrissant les débats autour des préalables à la construction d'une politique et d'un projet éducatif global pour la jeunesse, a ainsi été posé.

Au **foyer des Hirondelles à Brunstatt**, au regard des problématiques rencontrées par les jeunes filles et en particulier la prostitution, l'établissement a sollicité un soutien du FIPDR* et a obtenu une subvention d'un montant de 9 000 € pour réaliser une étude type recherche/action, intitulée « Risques prostitutionnels à l'adolescence : comprendre les processus d'engagement et élaborer des outils de prévention pour les jeunes filles accueillies en MECS* et FAE * du département du Haut-Rhin ».

Cette étude s'échelonne sur une période allant de Janvier 2020 à fin Juin 2021. Les résultats attendus sont un meilleur accompagnement des jeunes filles en situation de conduites à risques et compréhension du processus d'engagement des jeunes filles dans la prostitution afin de les aider à s'en sortir.

L'**OPI** a engagé un groupe de jeunes décrocheurs de 16 à 25 ans, à participer sur l'année 2020-2021 à la création d'une expérience de réalité virtuelle, sur le thème « Chemins de vie, choix décisifs ». Le projet comporte deux dimensions : l'une est créative, l'autre numérique. En effet, il s'agit de travailler la modélisation 3D, l'initiation au codage, la production de musique en MAO*, et l'apprentissage des bases du codage pour un usage spécifique en réalité virtuelle. A notre connaissance, il n'existe pas sur le marché de l'animation, de casque de réalité virtuelle utilisé comme support pédagogique dans le monde de l'emploi afin de questionner les choix de vie.



ZOOM SUR ...

UNE ACTIVITÉ DE NOS ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES TRAVERSÉE PAR UNE CRISE SANITAIRE SANS PRÉCÉDENT

Si la brutalité de la crise sanitaire aura surpris tout le monde, l'ensemble de nos établissements et services ont évidemment été touchés mais ce, à des degrés divers selon les structures de milieu ouvert d'une part, et les internats d'autre part.

QUE RETENIR DE LA MANIÈRE DONT S'EST DÉROULÉE CETTE PÉRIODE ?

Il convient tout d'abord de mettre la focale sur ceux qui sont au cœur de notre accompagnement : l'ensemble des enfants, adolescents et jeunes adultes que nous accompagnons et qui, en proie avec l'ensemble des difficultés qui sont les leurs, ont vécu de manière exacerbée cette période.

Ce fut surtout une épreuve pour les jeunes restés confinés au sein des foyers et qui, pour certains, ne se sentant que vaguement concernés par la maladie, comprenaient difficilement les consignes des adultes qui sont autant de restrictions supplémentaires s'ajoutant à la panoplie de contraintes qui régissent déjà leur quotidien lors d'un placement.

En témoigne également certains MNA* pour qui le COVID a réactivé des angoisses, et, d'une façon générale, une appréhension de l'avenir. Cette question se pose déjà en temps ordinaire mais le contexte pandémique a véritablement affecté une grande partie de notre public accueilli. Des jeunes fragiles pour lesquels des réponses éducatives pouvaient être apportées précédemment, en se tournant vers l'extérieur, se sont à nouveau trouvés isolés; leur seul appui pendant toute cette période étant le service, et leurs seuls interlocuteurs, les éducateurs.

De plus, lors de la reprise des cours en distanciel, la « fracture numérique » et le manque de soutien de certains membres du corps enseignant dans les apprentissages n'ont permis que très partiellement, voire pas du tout pour certains, d'assurer une continuité pédagogique.

A ce titre, notons qu'un nouveau partenaire : « Emmaüs Connect » sur lequel le Château d'Angleterre pourra s'appuyer permettra aux jeunes de s'approprier ces nouveaux équipements informatiques.

Par ailleurs, en matière d'accompagnement, l'évaluation des séjours en famille durant cette période de confinement a parfois permis de proposer des alternatives au placement en institution, tels que des placements à domicile, auprès d'un tiers digne de confiance, ou encore des suivis externalisés. Les interventions ont dès lors été davantage individualisées au regard du projet, en se faisant plus à l'extérieur.

► **Des modalités de travail et des outils qui ont brutalement évolué** : l'année 2020, impactée par la pandémie a révélé les capacités d'adaptation et de réactivité des structures. Elle a également accéléré la mise en place d'outils numériques et renforcé la nécessité de favoriser les espaces d'élaboration pluridisciplinaire et l'actualisation de certaines procédures de fonctionnement de certaines structures. La créativité dans l'usage des outils et supports utilisés sont à souligner, ce qui a notamment permis l'absence de dégradation massive des situations accompagnées.

► **Des modalités d'accompagnement brutalement réajustées** : prenons l'exemple des jeunes accompagnées en internat aux Hirondelles, pour répondre au mieux aux besoins de contenance des jeunes filles accueillies au foyer, l'activité de l'établissement a été transférée durant dix semaines à la maison de Fellingring. L'expérience fut émotionnellement forte et à la fois extrêmement structurante pour les adolescentes. Sur place, les professionnels ont tenté de continuer à soutenir la scolarité, le développement de soi, et le mieux-être personnel des adolescentes. Les équipes témoignent du fait que cette longue parenthèse les aura amenées à exprimer leurs priorités en termes de disponibilité auprès des bénéficiaires tout en réaffirmant leur engagement auprès des familles.

L'accompagnement des familles faisant partie intégrante de l'action de nos structures, cet aspect a forcément dû être revu pendant les différents temps liés au COVID 19. Ainsi bien souvent, si les réunions de familles ont été beaucoup moins importantes que les années précédentes, les professionnels ont eu – et particulièrement durant le premier confinement –, un contact quasi quotidien avec les familles qui pouvaient accueillir chez elles leur enfant.

► **Des thématiques de travail accentuées** : citons le CEF par exemple, pour qui la question de l'hygiène est une thématique de travail récurrente avec les jeunes, mais là particulièrement, la pandémie et les confinements ont été l'occasion pour les professionnels d'accentuer ce travail autour de l'hygiène, et de la santé, ce qui a donné lieu à une certaine prise de conscience chez les mineurs.

* Cf glossaire page 37



► **La crise comme le révélateur de constats sociétaux :**

traverser cette pandémie aura aussi révélé les dégradations indéniables des situations familiales, des mineurs impactés en première ligne par les effets délétères de la crise sanitaire.

Si cette crise sanitaire est venue rappeler de façon criante toutes les vulnérabilités de ceux et celles qui sont accompagnés, elle a aussi mis en lumière les besoins d'aide et de soutien qui ne cessent de croître, qui ne sont pas couverts, auxquels les professionnels sont en butte et dont nos rapports d'activité viennent témoigner chaque année.

De fait, il est donc indispensable de rappeler cette année plus encore que par le passé, qu'il ne s'agit pas de minimiser les difficultés grandissantes qui obligeront indéniablement politiques et financeurs à prendre en compte les préoccupations et les expertises des professionnels afin de garantir, autant que ce peut et in fine, les missions de protection de l'enfance, d'inclusion et d'insertion sociale de tous. Sans ce changement de prisme social, il est à craindre en plus de l'épuisement des équipes, une société profondément inégalitaire, mère de violences et d'injustices.

Enfin, notre tour d'horizon de cette année 2020 ne saurait faire l'impasse sur d'autres faits majeurs aux enjeux différents, mais qui sans nul doute impacteront profondément nos pratiques en 2021 :

► En termes d'actualité régionale et locale, annoncée depuis la Loi du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité Européenne d'Alsace, le 31 décembre 2020 a vu la fin des deux Collectivités Départementales qui existaient jusqu'alors pour n'en former plus qu'une. Dans la dynamique d'harmonisation de nos pratiques que nous menons depuis quelques temps déjà, nul doute que ce changement politique permettra que s'accroisse encore cette dynamique.

► Enfin, en 2020 est paru un rapport majeur pour le champ de la protection de l'enfance : « Les 1 000 premiers jours : Là où tout commence », rapport remis par le Neuropsychiatre Monsieur Boris Cyrulnik à Monsieur Adrien Taquet, Secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles. A l'instar de l'accompagnement précoce dont l'accent est mis déjà depuis les dernières années dans le champ du handicap, une tendance similaire s'opère en protection de l'enfance. Certaines de nos structures constatent déjà le rajeunissement d'enfants placés. L'année 2021 viendra témoigner de la manière dont les autorités de placement se seront saisies de ce dernier plan.



Les jeunes filles du Foyer d'Action Éducative Les Hirondelles
Mai 2020



Réfection du monument de la 1^{ère} Armée (Sarrebouurg)
par les jeunes du CER Kreuzweg
Photographie Journal Le Républicain Lorrain
Août 2020

PÔLE HANDICAP ET INSERTION



L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT

1 400

places agréées dont **109** dédiées aux TSA*.



ENFANTS



ADULTES

235 places en milieux ouverts

552 places en internats et semi-internats

241 places en travail protégé

180 places en milieux ouverts

140 places en accueil de jour

30 places d'hébergement



Fête du 14 juillet à la MAS
Juillet 2020

BÉNÉFICIAIRES ACCOMPAGNÉS EN 2020



ENFANTS

MILIEUX OUVERTS



446 bénéficiaires

INTERNATS & SEMI-INTERNATS



659 bénéficiaires



ADULTES

MILIEUX OUVERTS



257 bénéficiaires

HÉBERGEMENTS



52 bénéficiaires

TRAVAIL PROTÉGÉ

263 bénéficiaires

ACCUEIL DE JOUR

185 bénéficiaires



1 862 bénéficiaires

➤ **40** bénéficiaires de moins qu'en 2019



LES ÉTABLISSEMENTS

MILIEUX OUVERTS

CAMSP - EDIPA • Colmar
SAVS • Strasbourg
SAVS • Wintzenheim
SAVS Solidarité Du Rhin • Neuf-Brisach
SAMSAH • Strasbourg
SAMSAH • Wintzenheim
CAAHM • Strasbourg
CARAH • Colmar
CARAH • Munster
SAJ Solidarité Du Rhin • Neuf-Brisach
SESSAD • Strasbourg
SESSAD Les Glycines • Haguenau
SESSAD Pays de Colmar • Colmar
SESSAD Jules Verne • Mulhouse
Parrainage GEM L'Échappée • Sélestat
Parrainage GEM Le Second Souffle • Colmar

HÉBERGEMENTS

Dispositif ITEP Pierre-Paul Blanck • Ebersmunster
IME Eurométropole
Site Simone Veil* • Lingolsheim
Site Roethig* • Strasbourg
Site Ganzau* • Strasbourg
IME Pays de Colmar • Colmar
Site Catherinettes
Site Artisans*
IMP Les Glycines
Site Haguenau
Antenne Wissembourg
IMP Jules Verne • Mulhouse
MAS • Strasbourg

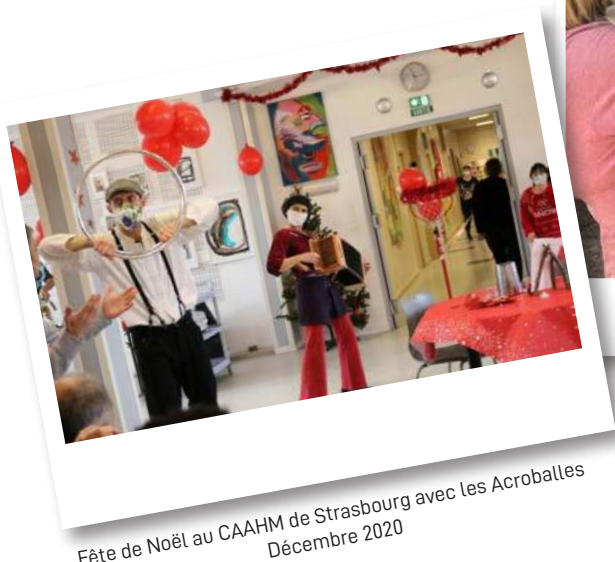
TRAVAIL PROTÉGÉ

ESAT La Ganzau • Strasbourg
ESAT Solidarité Du Rhin • Éguisheim

INCLUSION SCOLAIRE

IME Eurométropole
EMAS • Strasbourg
ULIS passerelle* • Strasbourg
IME Pays de Colmar • Colmar
UEMA
DAR
IMP Les Glycines
PCPE • Fénétrange / Achen (57)

* Établissements accueillant des enfants/adolescent(e)s présentant un trouble du spectre autistique.
Les rapports d'activités sont consultables sur les pages établissements de notre site internet www.arsea.fr



Fête de Noël au CAAHM de Strasbourg avec les Acrobates
Décembre 2020



Visite de l'IME Ganzau
à l'asinerie des Hautes-Vosges
Septembre 2020



Sortie Foot pour les jeunes de l'IME Pays de Colmar Site les Artisans
Mars 2020



DÉVELOPPEMENT

Comme chaque année, le temps d'élaboration des rapports d'activité permet de se pencher sur cette articulation entre les Politiques Publiques et la réalité de ce qui s'observe sur le terrain, au sein de l'ensemble de nos établissements et services, mais aussi ce qui s'opère du côté de la Direction Générale au niveau des projets engagés.

Et particulièrement cette année, nous pouvons reprendre deux documents « phares » produits par le Gouvernement pour ce champ d'intervention – à savoir :

- la synthèse de la 5^e Conférence Nationale du Handicap (CNH)
- et le rapport « Qu'est-ce qui a changé ? » qui fait le bilan de deux années de mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement.

Les observations faites sur le terrain, à la fois dans nos structures existantes et dans nos projets de développement sont bien le reflet et la déclinaison des thématiques qui y sont développées.

Cette 5^e Conférence Nationale du Handicap, s'est tenue jour pour jour, 15 ans après le vote de la loi de 2005 pour l'égalité des droits et la participation à la citoyenneté des personnes handicapées. Et en 15 ans c'est bien une révolution qui s'est opérée dans l'ensemble de ce champ d'intervention et l'évolution de nos structures s'en fait l'écho.





Quel développement de l'ARSEA en 2020 sur le champ du Handicap ?

LES POLITIQUES NATIONALES

CNH*

Concrétiser le pacte républicain au bénéfice de tous :

Engagement « Réussir l'école inclusive »

Rapport Qu'est-ce qui a changé ?

Engagement « Rattraper notre retard en matière de scolarisation »

Mesure 2 « Les enseignants accueillant des élèves autistes peuvent être accompagnés pour mieux comprendre leurs élèves et adapter leur pédagogie »

CNH

Ne laisser aucune personne, ni aucune famille sans accompagnement:

Engagement « Accélérer le déploiement de solutions adaptées aux personnes ayant les besoins les plus soutenus, et stopper l'exil vers la Belgique »

Rapport Qu'est-ce qui a changé ? :

Engagement « Rattraper notre retard en matière de scolarisation »

Mesure 1

« Les enfants autistes peuvent, dès trois ans, être scolarisés dans une école ordinaire, avec les autres enfants, et engager des parcours scolaires de réussite »

Rapport Qu'est-ce qui a changé ?

Engagement

« Soutenir les familles et reconnaître leur expertise »

Mesure 2

« Aider les familles dans l'accompagnement de leur proche autiste »

LES RÉPONSES DE L'ARSEA EN 2020

En Juin, réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt relatif à la Création d'une Équipe mobile d'appui à la scolarisation des enfants en situation de handicap (EMAS).

→ **Obtention du projet** par l'IME Simone Veil de Strasbourg, démarrage de l'activité à la rentrée de Septembre 2020.

En Octobre, réponse à l'Appel à Candidature relatif à la Création de places de SESSAD*. Les SESSAD de Strasbourg, Mulhouse et Ebersmunster se sont positionnés, représentant à eux trois la demande de création de 33 places.

→ **Obtention de 12 places** par le SESSAD de Strasbourg.

De plus, au-delà de la création de cette équipe mobile, les SESSAD ont également une mission ressource dans leurs attributions, leur permettant d'assurer cet accompagnement en milieu scolaire ordinaire.

En Octobre, réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Réponses nouvelles et transformation de l'offre médico-sociale en faveur de la prévention des départs non souhaités de personnes adultes en situation de handicap vers la Belgique » de la MAS, le SAMSAH* 67 et le SAMSAH 68 qui ont à eux 3 sollicité la création de 46 places (31 dans le cadre de cet AMI et 15 places prévues antérieurement).

→ **Obtention de 23 places :**

5 places de SAMSAH prévues antérieurement, 18 places de MAS (dont la moitié était également déjà fléchée précédemment).

En Juin, dépôt d'un projet de création d'une Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) de 10 places à Colmar.

→ **Obtention du projet (10 places)** par l'IME Pays de Colmar, projet qui s'oriente aujourd'hui davantage en Dispositif d'Auto Régulation (DAR) pour un démarrage de l'activité en Janvier 2021.

En Mars, réponse à l'Appel à Candidature relatif à la Création d'une Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) de 7 places à Colmar.

→ **Obtention du projet (7 places)** par le SESSAD Pays de Colmar, démarrage de l'activité à la rentrée de septembre 2020.

→ Evidemment, le soutien des parents et la place qui leur est accordée dans l'accompagnement font partie intégrante de nos pratiques depuis de nombreuses années.

→ Toutefois, 2020 aura été la première année où la notion de « Guidance parentale » aura été tant développée. Nos projets développent largement de quelle manière elle se concrétise, les thématiques de formation proposées aux parents, etc... (Cf. AAC UEMA par exemple).

Ainsi, dans la globalité, l'ARSEA a obtenu 52 places supplémentaires en 2020 (dont 12 places de SESSAD à Strasbourg qui ouvriront en 2021, et 18 places de MAS qui ouvriront aussi ultérieurement), ainsi que l'agrément pour un nouveau dispositif : l'EMAS. Conformément à la demande de l'ARS, en dehors des places d'hébergement en MAS, s'inscrivant dans un projet architectural bien plus global sur le site de la Ganzau, l'ensemble de ces places a été mis en œuvre selon l'échéancier souhaité par l'ARS.

La tendance engagée déjà précédemment qui privilégie la désinstitutionnalisation se confirme donc.

Les réunions de travail autour du projet de construction d'une réponse multi-modale en direction de personnes en situation de handicap en lien avec la commune de Fénétrange se sont poursuivies avec la mobilisation de l'expertise des services de la Région Grand Est et la rencontre de possibles partenaires financiers.

UN TRAVAIL DE PARTENARIAT ET DE COORDINATION QUI S'ACCENTUE TOUJOURS DAVANTAGE

De même, bien que l'Éducation Nationale soit un partenaire de longue date pour nos structures pour enfants et adolescents, le développement des dispositifs visant l'inclusion, et a fortiori, les UEMA et DAR* installés au sein d'écoles « ordinaires », va encore renforcer ce partenariat, qui nécessitera certainement d'être encore affiné après que soit effectué le bilan qui découlera de la première année de fonctionnement de ces classes, ainsi que de l'EMAS.



Par ailleurs, indépendamment du développement à proprement parlé avec la création de nouvelles places, il est aussi une mesure du rapport évoqué plus haut qui s'est vue concrétisée, l'ARSEA étant sur cet aspect partenaire. Il s'agit de l'engagement consistant à « Intervenir précocement auprès des enfants présentant des écarts inhabituels de développement » et plus spécifiquement « d'ouvrir progressivement dans chaque département des plateformes de repérage et d'intervention précoce ».

A ce titre, le CAMSP-EDIPA* s'est associé par une convention avec d'autres acteurs de deuxième ligne de l'association « Au fil de la vie » qui a ouvert en septembre 2020 une Plate-forme de coordination et d'orientation dans le cadre du parcours de bilan et d'intervention précoce pour les enfants avec des Troubles du neuro-développement (PCO-TND) sur le territoire du Haut-Rhin.

Par ailleurs, dans la suite de ce que nous indiquions dans le rapport d'activité de l'an dernier, au niveau associatif, les cadres des services IME et SESSAD (Haguenau, Strasbourg, Colmar et Mulhouse) ont poursuivi une réflexion entamée fin 2019 sur la mise en œuvre de DAME sur les quatre territoires concernés. L'association est à ce jour en attente d'un retour de l'ARS pour que se concrétise ce petit bouleversement dans nos modalités de fonctionnement sur ces structures.

En outre, différents constats de terrain permettant de légitimer encore plus que jamais ce travail de partenariat, citons notamment :

► **L'IME Eurométropole** qui a ouvert sa Commission d'Admission à d'autres ESMS du secteur d'action (Sessad, IME, IMPRO) mais aussi à des partenaires du champ de la Protection de l'Enfance et du sanitaire, cela dans le but de faciliter les échanges, d'évaluer ensemble les situations les plus en tension et éviter, nous l'espérons du moins, l'embolisation des situations examinées en GOS*.

► **Le CAMSP** relève un nombre d'enfants en situation de vulnérabilité (Protection de l'Enfance) adressé au service en hausse. Pour faciliter l'accès précoce aux soins des enfants confiés par l'ASE*, le CAMSP s'appuie sur un protocole établi avec l'association « Résonance » et sur un guide de bonnes pratiques réalisé avec les acteurs de l'action précoce (ASE, CMP*, CMPP*, EN*, PMI*, SESSAD autisme précoce du Haut-Rhin et du Bas-Rhin) sous couvert de la délégation régionale de l'ANECAMSP et de l'ARS.

De plus, toujours au niveau du CAMSP, bien que le nombre de sortants reste stable, ils/elles sont néanmoins de plus en plus orientés vers des prises en charges en milieu ordinaire, ce qui exige beaucoup de temps de concertation et de coordination.

► **Le SAVS de Strasbourg** a également noué un

partenariat cette année avec un service de Protection de l'Enfance afin de gagner en cohérence concernant l'accompagnement global de certains bénéficiaires. Pour exemple, une maman accompagnée par le SAVS, qui vit seule en appartement et dont la jeune fille est placée en famille d'accueil.

2020 : UNE ANNÉE TOTALEMENT INÉDITE

2020 ayant été une année « extraordinaire » en ce qu'elle a engendré sur le terrain face à la crise sanitaire, notre rapport d'activité ne pourrait faire l'impasse sur les quelques points à retenir sur la manière dont a été vécue cette période si particulière.

► **Des modalités de travail modifiées** : la situation pandémique du Covid 19 a accéléré la mise en œuvre d'une approche clinique plus "écologique" : augmentation du nombre d'interventions à domicile, mais aussi des observations à l'école ou en crèche. En outre, si le travail de réseau et de coordination avec les différents partenaires est une réalité nécessaire depuis des années, depuis le premier confinement, certains services proposent à ses partenaires qui ne peuvent se déplacer, de participer à distance – en visio-conférence – aux réunions d'évaluation pluridisciplinaires (synthèses). Malgré le contexte dégradé lié à la pandémie, le travail en réseau s'est vu parfois même intensifié. Et après ces différents confinements, la poursuite de ces réunions via ces nouvelles modalités a été parfois maintenue. Le travail de coordination a été d'autant plus renforcé quand dans certaines situations la fragilité de l'aidant et la précarité de la situation à domicile ont été aggravées par le confinement.

► **Une continuité de l'accompagnement réajustée** : du fait des périodes de fermeture et des périodes d'accompagnement restreints sur de nombreux sites, la crise sanitaire a forcément eu des répercussions sur la prise en charge des personnes vulnérables accueillies dans nos établissements. Le travail d'accompagnement auprès des bénéficiaires et de leur famille a dû être repensé afin d'éviter le décrochage scolaire des enfants, les troubles du comportement, les difficultés éducatives pour les parents, etc. Des liens téléphoniques avec l'ensemble des familles ont permis d'échanger quant aux difficultés rencontrées : angoisses face à la maladie, l'enfermement, procédures COVID-19 parfois difficiles à comprendre et à respecter, rythme de vie à maintenir (se laver, manger à des heures régulières).

Néanmoins, dans l'ensemble de nos établissements, les professionnels de l'accompagnement ont été à pied d'œuvre pour maintenir le contact – téléphonique, et si nécessaire à domicile – avec les bénéficiaires durant toute cette période. Différentes activités éducatives ont aussi été expérimentées à distance.



L'expérimentation de contacts nouveaux ont bien souvent permis de créer un lien différent, de confiance avec les bénéficiaires, les travailleurs et les proches aidants qui se sont sentis rassurés par la prise en compte globale de la situation des personnes et de leur famille. En demandes, en difficultés, les familles se sont bien saisies de l'aide proposée. Certaines ont fait preuve de motivations et de capacités peu démontrées jusqu'alors, étant souvent dans l'attente, en manque de confiance en elles.

Le soutien mis en place et les activités proposées ont été globalement bien accueillis même si l'on peut noter que la fracture numérique pour certaines familles a été un réel obstacle. De même, le travail à distance a cependant des limites, il a été important de pouvoir reprendre les liens établis avec les enfants, d'être en présentiel dans les familles, dans les écoles.

► **Des réponses au droit au répit des aidants accélérées par cette crise** : l'accompagnement à domicile des personnes en situation de handicap, à la suite de la fermeture de nombreux établissements médico-sociaux et des écoles pendant la période de confinement, a très fortement mobilisé les proches aidants, au risque de créer des situations d'épuisement. Le premier confinement a mis en lumière une forte augmentation des demandes de répit. Dans ce contexte, l'IME Site Roethig de Strasbourg a proposé durant l'été 2020 (8 juillet au 29 août), un temps d'accueil proposé en demi-journées ou en journée dans les locaux de l'IME. Ce dispositif accueillant 7 jeunes maximum simultanément. La mise en place de ce projet a été portée conjointement par l'ARSEA, l'association Nouvel Envol (VAO, sport et loisirs adaptés) et l'association Jeunesse au Plein Air du Bas-Rhin (Centre Ressource Enfance-Jeunesse et Handicap).

► **Des répercussions économiques** : évidemment en ESAT, l'arrêt total de certaines prestations (restauration) puis de leur reprise partielle, ou encore la diminution d'accueil d'ateliers externalisés afin d'assurer la distanciation au sein des ateliers de production, a limité les ESAT dans leur capacité à produire, ce qui de fait, a impacté son chiffre d'affaires de manière proportionnelle. Malgré tout, l'équipe de l'ESAT a su rapidement démontrer pendant cette période son professionnalisme à travers son niveau de flexibilité, d'adaptation et d'innovation en trouvant des solutions pour maintenir le lien commercial avec nos différents clients.

Ainsi, l'ESAT de la Ganzau a notamment pu rendre opérationnel en interne et en trois jours seulement, un atelier de conditionnement dédié pour un de nos clients qui accueille habituellement nos équipes dans ses locaux. Cette organisation a pu être validée par un audit de qualification du client. Sans cette organisation

et cette qualification, l'ESAT aurait eu une à deux de ses équipes à l'arrêt et potentiellement une perte du marché. Ce même ESAT a également pu mobiliser ses équipes à travers le projet d'un nouveau client dont le besoin était de reconditionner des tests COVID à destination de la France, de la Belgique et de l'Espagne. L'expertise et les conseils de l'ESAT ont permis à notre client d'investir dans des moyens de production adaptés mis à disposition de nos équipes pour l'occasion et qui ont pu ainsi répondre dans les délais et au niveau de qualité attendu aux besoins de ce nouveau client.

► **Le développement de nouvelles compétences** : le protocole sanitaire interne a permis à l'équipe de l'ESAT en charge de l'entretien des locaux de monter en compétences à travers l'exigence du protocole et la mise en place de procédures de réalisation et de suivi. Cette étape permet d'envisager à moyen-long terme de rajouter ce savoir-faire à leur portefeuille de services destinés à leurs clients.

► **Des pratiques inédites imposées par la crise mais qui vont perdurer** :

- En raison du protocole sanitaire d'accueil, l'ESAT a procédé à un changement d'horaire. En l'absence de traiteur, les travailleurs ont amené leur repas. Au retour du traiteur, cette dernière action, très appréciée, a été maintenue en laissant le choix au travailleur de consommer le repas proposé par le traiteur ou d'apporter leur repas.
- Les établissements ont déployé sans délai leur plan de continuité et de transformation de l'activité. Pour la suite, cela devrait permettre d'envisager une situation de crise avec un peu plus de recul ; reprendre ces plans dans une démarche pro-active nous permettra peut-être à l'avenir de gérer plus aisément ces situations exceptionnelles mais qui sont bien réelles.

► **Des situations ayant conforté certaines intuitions en matière d'accompagnement** : l'organisation en groupe plus restreint et ses bénéfices notables ont conforté certains de nos services dans le projet de réhabilitation architecturale pour le futur.

► **La mise à profit de ce temps dans certains établissements pour se mobiliser sur différentes choses, telles que** :

- La création d'une bibliothèque de pictogrammes,
- La mise à jour de l'ensemble des écrits professionnels (projets personnalisés, projets d'ateliers, etc.),
- La construction d'une grille d'évaluation des objectifs des Projets Personnalisés,
- La réalisation de recherches sur des activités éducatives pouvant être utilisées par les familles à domicile.

PÔLE DÉVELOPPEMENT SOCIAL



L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT

608 logements diffus

513 places en hébergement

33 missions et services différents



Centre d'Hébergement Spécialisé :
accueil de personnes en grande précarité, testées positives au Covid 19
Photographie Journal DNA
Décembre 2020

BÉNÉFICIAIRES ACCOMPAGNÉS EN 2020

LOGEMENTS



3 386 bénéficiaires

ENFANCE / PARENTALITÉ



29 bénéficiaires

EMPLOI



1 517 bénéficiaires

ACCOMPAGNEMENT SOCIO-JUDICIAIRE



1 829 bénéficiaires

SANTÉ



472 bénéficiaires

RESTAURANT D'INSERTION



17 bénéficiaires



7 250 bénéficiaires

753 bénéficiaires de plus qu'en 2019



LES ÉTABLISSEMENTS

LOGEMENTS / HÉBERGEMENTS

Espérance • Sélestat

CHRS

Sélestat

Maison relais du Berstein

Dambach-la-Ville

Logements d'insertion • Centre Alsace

Logements temporaires • Marckolsheim

Délégation FSL

Service AJAR

Colocation coachée • Sélestat

Molsheim

Médiation habitat et médiation sociale

Centre Alsace

Résidences séniors • Oberhoff. s/Moder •

Woerth • Obenheim

Résidence d'accueil Le Courlis • Erstein

GALA • Strasbourg

Service logements d'insertion

Eurométropole de Strasbourg • Saverne •

Bassin de Molsheim

Service sortants d'incarcération vers

l'insertion locative

Service de baux glissants

TEMPOREO Logements transitoires

Hébergements temporaires

Eurométropole de Strasbourg • Illkirch •

Molsheim

Intermédiation locative • Département 67

Accompagnement vers le logement

Département 67

Délégation FSL

Eurométropole de Strasbourg •

Bassin de Molsheim

Action CCAPEX

Action DALO

Équipe mobile prévention des expulsions

Logement d'Abord

Logement d'insertion «Le NID»

Service SIVIL

Un Chez Soi d'Abord

SIS • Schiltigheim

Accompagnement social lié au logement

• Eurométropole de Strasbourg •

Centre Alsace

EMPLOI

SIS • Schiltigheim

Accompagnement global et professionnel

Eurométropole de Strasbourg

ACCOMPAGNEMENT SOCIO-JUDICIAIRE

SASJ • Strasbourg

Accompagnement psychologique des

auteurs de violences intrafamiliales

Contrôle judiciaire socio-éducatif

Enquête de personnalité

Enquête sociale rapide

Placement extérieur à domicile

Médiation scolaire

Stage de citoyenneté

Stage « Les usages numériques »

en Maison d'arrêt

CPCA

ENFANCE / PARENTALITÉ

Espérance • Sélestat

Micro-crèche sociale • Centre Alsace

SANTÉ

Espérance • Sélestat

LAPY Logements Accompagnés Psychiatriques

Erstein • Eurométropole de Strasbourg

LOGIPSY

Veille sociale • Sélestat et environs

GALA • Strasbourg

MILDECA

Appartements de coordination thérapeutique

ACT et ACT à domicile

Pass'Accompagnement • Département 67

Action sociale et solidaire

SIS • Schiltigheim

RSA Santé • Eurométropole de Strasbourg

Médiation santé • Eurométropole de Strasbourg

RESTAURANT D'INSERTION

Restaurant « L'île aux Épis »

Chantier d'Insertion • Strasbourg

Dans ce champ d'intervention l'ARSEA est un acteur de plus en plus important de la mise en œuvre des Politiques Publiques en direction des personnes les plus vulnérables. A ce titre plusieurs nouveaux projets ont été développés et/ou mis en chantier.

D'une part sur les questions du logement et de l'hébergement des populations les plus précaires en déclinaison du plan de lutte contre la pauvreté de 2018 complété en 2020 de nouvelles mesures pour prévenir et lutter contre la bascule dans la pauvreté, du plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022).

D'autre part, dans le domaine de la lutte contre les violences conjugales issue du Grenelle 2019, en particulier sur l'axe « mise en place d'un suivi et d'une prise en charge des auteurs de violences pour éviter la récurrence ».

Des réponses déjà mises en œuvre ont pu être élargies, renforcées, développées sur de nouveaux territoires ou en direction d'un plus grand nombre de personnes.

Les rapports d'activités sont consultables sur les pages établissements de notre site internet www.arsea.fr



Les équipes du pôle à l'instar des autres ont connu une année particulière en raison du contexte sanitaire mais ont su adapter leurs pratiques professionnelles pour mener à bien leurs missions et maintenir un lien et un accompagnement auprès des bénéficiaires dont les besoins ont souvent été amplifiés durant cette période et face à des contraintes jusqu'alors jamais rencontrées. A la lecture des rapports d'activité des établissements et services du pôle, nous faisons le constat d'une augmentation de la précarité de personnes déjà fragilisées par la vie du fait de la situation sanitaire et économique. Celle-ci génère des tensions supplémentaires que l'un de nos services a pris en compte par la mise en place d'accompagnements autour de la gestion du stress et du mieux-être. À l'inverse nous notons le souhait de plus en plus de personnes n'ayant pas eu l'accès à l'emploi ces dernières années de travailler, amenant le service médiation habitat à mettre en œuvre un accompagnement professionnel.

En ce qui concerne les pratiques

Des coopérations entre nos sites d'accueil d'adultes en situation de handicap et du développement social se développent au service d'une coordination des parcours des bénéficiaires et plus que jamais le décroisement et le travail partenarial ont favorisé la construction de réponses globales et adaptées au besoin. Les approches centrées sur le développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées et de la pair-aidance* sont de plus en plus présentes au sein des équipes.

Le fort développement du pôle est le résultat de l'accent mis par l'État sur la résorption de la pauvreté et de la précarité par le déblocage d'importants moyens financiers, accentué par la situation de crise sanitaire, mais nous y lisons aussi la reconnaissance de la qualité des réponses portées par nos équipes, leur réactivité, adaptabilité, capacité à innover et celle de l'association à fédérer autour d'un projet, des forces transversales.

UNE RÉACTIVITÉ ET MOBILISATION INÉDITES DANS UN CONTEXTE INÉDIT

Ouverture d'un Centre d'Hébergement Spécialisé COVID

En Mars 2020, la DDCS* et l'ARS ont sollicité l'ARSEA en vue de créer, en urgence, une structure dédiée à l'accueil et au confinement de personnes testées COVID positif et vivant dans des lieux ne permettant pas de réunir l'ensemble des conditions nécessaires au respect des gestes barrières (unités collectives, squats, rue). Il s'agissait par ailleurs de désengorger les hôpitaux saturés, les personnes accueillies ne présentant pas des symptômes nécessitant un suivi hospitalier.

En l'espace de 48H, une équipe pluridisciplinaire et

issue de multiples établissements de l'association, s'est activement mobilisée pour répondre à cette demande atypique dans une période de crise sanitaire inédite et mondiale. Le 23 mars démarrait l'aventure « Centre Covid » dans les locaux de l'EPIDE à Strasbourg avec une capacité de 120 places ; le centre a fonctionné successivement dans deux autres lieux avec des jauges adaptées à l'évolution de la crise sanitaire : au centre Saint Thomas de la Roberstau pour 60 places et dans l'immeuble de Schiltigheim, propriété de l'association pour 30 places. 25 salariés ont travaillé sur le CHS*, recrutés directement, ou par détachement de leur structure habituelle rendu possible par la fermeture des accueils sur site à certaines périodes.

Le projet de Maison Relais prévu initialement dans le bâtiment de Schiltigheim est de fait reporté au 3ème trimestre 2021.

Reprise de gestion de l'hotel PAX Strasbourg

A compter du mois de Septembre l'ARSEA a géré, suite à un appel à projet, la continuité du dispositif PAX (du nom de l'hôtel) d'accueil avec hébergement de 123 personnes sans-abris assuré jusque-là par le SIAO* à la demande de l'État et ouvert toujours en raison de la crise sanitaire, avec une mission supplémentaire d'accompagnement social et médical.

Le projet a pu se développer rapidement grâce au partenariat avec le SIAO67 et l'ensemble des acteurs sociaux et médicaux intervenant autour des questions de grande précarité.

Le prolongement de la crise et les difficultés inhérentes au public ont nécessité des délais supplémentaires pour reloger l'ensemble des personnes, l'ouverture du SESAME* ayant permis la réorientation des dernières.

DES PROJETS / DES PARTENARIATS / DES TERRITOIRES NOUVEAUX

► En réponse à un appel à manifestation d'intérêt national, et avec le soutien de l'Eurométropole, l'association a monté un projet de logement et hébergement expérimental dont la finalité est un logement ou un hébergement adapté mais surtout stabilisé pour les personnes accompagnées. Il s'agira, par un accompagnement renforcé, d'optimiser le parcours (incluant la possibilité de stabilisation in situ) de la personne en lui permettant de reprendre confiance en elle et d'envisager un projet de vie correspondant à ses aspirations et besoins, de porter ce dernier tout en ayant la possibilité de s'appuyer, durablement s'il le faut, sur un accompagnement. S'agissant d'un projet expérimental, il propose d'étudier deux formes d'habitat : une offre dite d'hébergement de 51 places et une offre dite de logement de 30 places, afin d'identifier pour chacun d'entre eux les facteurs de freins et de réussite ainsi que les conditions d'évolution du projet au terme des trois années d'expérimentation.

* Cf glossaire page 37



Il s'agira, par le biais d'une évaluation continue et structurée, de décider du renforcement de l'offre dite de logement ou celle dite d'hébergement et de définir alors les conditions de pérennisation du dispositif et/ou son déploiement éventuel. Le projet a été retenu pour une mise en œuvre à compter d'avril 2021.

► Ouverture suite à l'accord de l'ARS de 10 places ACT* à domicile expérimentales sur 2020 - 2021, à l'étude depuis cinq ans, en complément du dispositif classique d'ACT déjà mis en œuvre.

► Création de 100 nouvelles places d'Intermédiation Locative à la demande de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole pour reloger des personnes accueillies à l'hôtel. Une cinquantaine de logements ont pu être captés dans le parc privé.

► Création sur l'EMS* de 70 places d'accompagnement des personnes à la rue et jusqu'à l'accès au logement sur 2021 et 2022 en réponse à l'appel à projet de la Ville de Strasbourg dans le cadre du plan Logement d'Abord.

► Partenariat avec le Mouvement du Nid pour la réalisation de l'accompagnement social au logement et la gestion locative des 10 places d'accueil en appartement pour femmes victimes de violence sortant de la prostitution suite à un appel à projet de la Ville de Strasbourg.

► Partenariat avec l'association FACE ALSACE dans le cadre de la mise en œuvre de leur projet validé par le Ministère du Travail de parcours intégré d'accompagnement de bénéficiaires d'une protection internationale et demandeurs d'asile, pour la réalisation sur trois ans de 15 ateliers thématiques autour du logement sur Mulhouse et l'Eurométropole de Strasbourg.

► Pérennisation sur l'Eurométropole de Strasbourg de l'action de prévention des expulsions par l'accompagnement des ménages locataires en procédure d'expulsion non connus ni accompagnés par des services sociaux de secteur ou association avec comme objectif le maintien dans les lieux ou le relogement dans un appartement adapté.

► **Ouverture d'un dispositif d'Appartements pour Jeunes avec Accompagnement Renforcé**

Initié par le Secrétaire d'État à la Protection de l'Enfance pour éviter les sorties sèches à la majorité des jeunes pris en charge par les Services de Protection de l'Enfance, le projet propose une solution de logement pour des jeunes avec des ressources modérées et isolés et de les accompagner vers l'autonomie budgétaire, administrative et locative. La montée en charge a été très progressive et très limitée, notamment du fait de la situation sanitaire. En effet, d'une part, toutes les demandes ainsi que toutes les démarches liées à la recherche de logement ont été stoppées pendant plusieurs mois, d'autre part, les contrats jeunes majeurs

ont été renouvelés automatiquement durant l'état d'urgence sanitaire.

► **Création d'un centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales - CPCA**

L'ARSEA a obtenu en réponse à l'appel à projet « Centre de suivi et de prise en charge des auteurs de violences conjugales » la possibilité de structurer une offre de service globale à destination des auteurs de violences au sein du couple, engagés dans une démarche judiciaire ou volontaire. En effet, l'ARSEA, soutenue par les Pouvoirs Publics, l'institution judiciaire et un ensemble de partenaires, développe depuis cinq ans une série de réponses (accompagnements psychologiques des auteurs, contrôles judiciaires socio-éducatifs, stages de responsabilisation...) participant à la prévention de la violence subie par les femmes. L'ensemble de cette offre de prise en charge permettra également de favoriser et d'amplifier des partenariats locaux autour de ces dispositifs, à l'intersection du judiciaire, du sanitaire et du social ainsi qu'à renforcer les choix d'orientation possibles pour les services prescripteurs (SPIP* et parquet).

► **Préparation de l'ouverture de la 4^{ème} Résidence seniors**

Dans la perspective de l'ouverture et gestion par l'ARSEA d'une quatrième résidence seniors à Mertzwiller nous avons grâce au soutien d'Alsace Habitat et de la commune pu dédier un temps de travail à la configuration du projet. 38 ménages ont ainsi pu visiter et être accompagnés dans leur réflexion de parcours résidentiel. C'est une véritable plus-value de pouvoir travailler ainsi le projet en amont. Nul doute que cette expérience devra être reconduite sur d'autres projets le cas échéant.

► **Évolution du chantier d'insertion Île aux Épis**

Le contexte sanitaire a accéléré la fermeture du restaurant dont l'équilibre financier était déjà extrêmement précaire. Le chantier d'insertion, quant à lui, reste un outil adapté et mobilisateur.

Déterminés à faire de cette difficulté une opportunité, nous avons avec l'aide et l'appui de l'autorité de tutelle compétente, inscrit la nouvelle activité du chantier d'insertion dans les principes de l'économie circulaire en appuyant les activités prioritairement sur des besoins internes non couverts et/ou délégués ou prestés à des intervenants extérieurs. L'activité principale sera désormais dédiée à la gestion de la cuisine centrale de l'ESAT de la Ganzau et le développement de prestations de services déléguées pour les domaines d'activité de cuisine et l'activité complémentaire à la création d'une activité propreté/nettoyage des locaux avec là aussi une offre de prestation déléguée à développer. La direction est commune avec celle de l'ESAT.

LES RESSOURCES HUMAINES

NOUVELLE ORGANISATION DU TRAVAIL FACE A LA PANDÉMIE

La crise mondiale liée au COVID que nous avons traversée en 2020 n'a pas été uniquement sanitaire. Cette crise a eu des implications et des conséquences sociales fortes tant sur les personnes que sur nos organisations.

Tous les salariés ARSEA ont été mis à rude épreuve pendant cette crise, entre le confinement strict de mars à début mai 2020, puis lors des différentes étapes de déconfinement entre mai et juillet puis à l'occasion de nouvelles modalités de confinement à partir du 29 octobre dernier ; autant de phases qui nous ont amené à réorganiser le travail et les modalités de prise en charge pour garantir la sécurité de tous, salariés et bénéficiaires.

Globalement sur l'année 2020, les salariés de l'ARSEA ont été épargnés par le COVID ; près de 10% de l'effectif des salariés a dû se battre contre la maladie soit 2 261 jours d'absence (cas avéré + symptômes). En mars et avril 2020, nous avons enregistré 6 926 jours d'absences liés aux gardes d'enfant et personnes à risques et à compter du 1er mai 2020, 27 000 heures d'activité partielle ont été recensées (gardes d'enfants, personnes à risque et fermeture du restaurant d'insertion Île aux Épis). L'ensemble de ces absences liées au COVID ont généré un taux d'absentéisme supplémentaire d'environ 3 %.

La crise COVID-2020 a démontré le professionnalisme des salariés de l'ARSEA, leur capacité à innover en imaginant de nouvelles formes d'accompagnement à distance ou à domicile mais aussi et surtout leur agilité, leur très grande force d'adaptation et leur engagement.

Tout au long du premier confinement très strict (de mars à début mai 2020), l'ARSEA a pu compter sur la mobilité de salariés travaillant habituellement dans les structures du Pôle Handicap et n'hésitant pas à venir prêter main forte aux collègues des internats.

Au cours de l'été 2020, l'ARSEA a continué d'innover en développant un partenariat entre l'IME Eurométropole site Roethig et l'association Nouvel Envol – Parenthèse pour proposer une solution de répit aux familles d'enfants et de jeunes en situation de handicap mais également à partir du SESSAD Strasbourg, une plateforme d'écoute et d'accompagnement.

A la lumière de la crise, les formes même du travail social mériteront d'être interrogées et renouvelées. Comme le soulignent différents travaux de la HAS*, le travail social va connaître de profonds bouleversements et évoluer vers des formes nouvelles d'accompagnement : projetées vers le domicile, conduites à distance grâce au numérique et aux solutions digitales, renouvelant ses modalités

d'intervention et les régénérant aussi parfois. Il appartiendra à la Direction des Ressources Humaines d'accompagner ces mutations.

PRIME COVID-19

Soucieuse de reconnaître pleinement l'ensemble de ses professionnels qui ont fait face à la pandémie, l'association a fait le choix non seulement de valoriser monétairement sur la période des quinze premiers jours du confinement l'ensemble des professionnels dans les hébergements en prise en charge directe de personnes mais aussi de veiller à une application égalitaire de la prime COVID-19 malgré des critères d'attribution différents selon nos autorités de tarification nous exposant dès lors à l'absence de financement complet.

Le Bureau et Conseil d'Administration de l'ARSEA ont eu à cœur d'assurer la mise en place de critères d'attribution les plus justes possibles. Avec l'appui de nos partenaires sociaux, un accord d'entreprise a permis d'entériner ces principes et les services de la Direction Générale ont œuvré pour obtenir une validation de nos différentes autorités de tarification du financement de la prime COVID-19 à moyen constant sur les deux années d'exercice à venir.

C'est en raison de ces enjeux d'une éminente complexité que 999 202 € ont été versés au titre de la prime COVID-19 en Décembre 2020 avec l'assurance pour l'ARSEA de valoriser de la manière la plus juste et égale possible l'ensemble de ses professionnels pour leur investissement et engagement tout au long de la crise sanitaire. Au total 930 salariés auront perçu la prime COVID-19 pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

PRIME EXCEPTIONNELLE POUVOIR D'ACHAT

En 2020, les professionnels de l'ARSEA éligibles ayant travaillé en 2019 ont bénéficié d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat allant de 200 à 300 € grâce à la décision du Conseil d'Administration et après obtention de l'agrément de la décision unilatérale employeur. Cela représentait un coût de 425 500 € soit un total de primes exceptionnelles versées par l'ARSEA à ses salariés pour l'année 2020 de 1 424 702 € (total prime exceptionnelle pouvoir d'achat et prime COVID-19).

MISE EN PLACE DES NOUVELLES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL

Soucieux de maintenir un dialogue social de qualité, proche du terrain et équilibré, au cours de l'année 2019, l'ARSEA et ses partenaires sociaux ont négocié un accord d'entreprise mettant en place les nouvelles instances représentatives du personnel composées d'un Comité Social et Economique (CSE) et d'une

* Cf glossaire page 37

Commission Santé Sécurité Conditions de Travail (CSSCT) centraux et de Représentants de Proximité au sein des établissements.

Fort d'un taux de participation d'un peu plus de 50 %, les résultats des élections confirment la représentativité majoritaire de la CFDT avec 67,53 % des suffrages, suivie de la Force Ouvrière avec (16,77 %) et de la CGT avec (15,70 %).

Le 14 janvier 2020, le CSE a été installé avec ses 28 membres (14 titulaires dont 2 cadres et 14 suppléants dont 2 cadres) et l'ensemble des membres de ses commissions y compris la CSSCT désignés. Dès le 14 janvier 2020, un appel à candidature des Représentants de Proximité a été diffusé et le 18 février 2020, 57 représentants de proximité sur l'ensemble des établissements et services de l'ARSEA ont été désignés.

DIALOGUE SOCIAL

Dans un dialogue social constructif et de qualité avec les partenaires sociaux, l'ARSEA a négocié 8 nouveaux accords d'entreprise dans le cadre des NAO, dans la continuité des années passées, avec le maintien des trois nouveautés de l'année précédente : le remplacement en urgence (dans les 72h) sera valorisé en 2020 à 25% au lieu de 15% ; les participations à des journées extraordinaires ou remplacement d'absences imprévisibles ainsi que les interventions physiques d'astreinte ou au-delà de 30 minutes par téléphone peuvent être valorisées à hauteur de 25% dès la fin du mois concerné.

Un nouvel accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes a par ailleurs été signé pour une durée d'une année.

Enfin, un avenant à notre accord relatif aux entretiens professionnels a été signé revoyant pour la période de 2014 au 30 juin 2021 la périodicité des entretiens professionnels où à minima un entretien professionnel et un entretien bilan à six ans devra avoir été réalisé.

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Au 31 décembre 2020, l'ARSEA comptait 1 059 femmes et 381 hommes soit 73,51 % de personnel féminin. Pour la troisième année consécutive en 2020, l'index de l'égalité professionnelle de l'ARSEA est de 99/100. Ce résultat, dans la continuité de notre accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, confirme une nouvelle fois l'attachement de notre association au respect de ce principe fondateur de notre République.

MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE / FONCTIONNELLE

Une mission précieuse de notre politique RH est de faciliter les mobilités de nos professionnels qu'elles soient verticales, horizontales ou géographiques.

Ce travail s'effectue au quotidien en étroite collaboration avec les directions de nos établissements et s'intègre dans la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences s'appuyant notamment sur nos Entretiens Professionnels et nos Entretiens Individuels ainsi que les formations mobilisées. Pour 2020, 54 professionnels ont bénéficié d'une mobilité vers un autre établissement, 40 professionnels d'un changement de poste dont 8 professionnels d'une promotion de non cadre à cadre.

DÉPLACEMENTS À VÉLO

Pour 2020 et grâce à notre accord d'entreprise, 119 salariés ont parcouru 115 283,50 kilomètres à vélo pour se rendre à leur lieu de travail, ce qui représente 19 376,78 € versés aux salariés concernés. Ce dispositif participe à la qualité de vie au travail en nous inscrivant dans nos déplacements quotidiens dans une politique de développement durable que nous comptons continuer à développer.

FORMATION

En 2020, notre nouvelle note triennale d'orientation de la formation professionnelle s'appuyant sur les remontées de l'ensemble des professionnels de l'ARSEA a vu le jour avec notamment pour principaux axes de formation : l'interculturalité, l'autisme, la modernisation de l'outil de travail, la rédaction d'écrits professionnels, la prévention des troubles musculo-squelettiques, la posture du manager, l'accompagnement des bénéficiaires, la communication sous diverses formes, la qualité de vie au travail, l'intelligence collective pour dynamiser les réunions.

Nos orientations s'articulent également autour de nombreuses actions de formation transversales réunissant des professionnels de l'ARSEA d'établissements différents et parfois de métiers différents. Ces formations permettent à nos professionnels de confronter leurs pratiques, de construire une identité professionnelle commune et ainsi de favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance à l'association.

Convaincue de l'importance de la formation, pour 2020, l'ARSEA a fait le choix de maintenir sa cotisation à hauteur de 2,3 % de la masse salariale pour la formation professionnelle soit 0,3 % de plus que notre obligation conventionnelle.

En 2020 et malgré la pandémie qui a grandement mis en difficulté la réalisation des formations, 620 salariés de l'ARSEA ont suivi des actions de formation pour un total de plus de 11 754 heures effectuées. Des nouvelles modalités de formation ont vu le jour avec notamment la multiplication de formations en ligne et webinars. Toutefois, l'ensemble des formations projetées n'ont pu se réaliser.

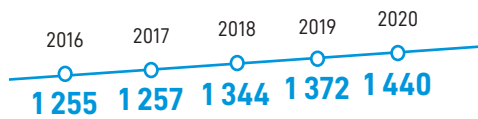
BILAN SOCIAL

2020

Les données chiffrées présentées ci-dessous sont extraites du bilan social 2020.

EMPLOI

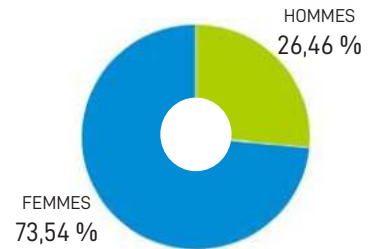
EFFECTIF TOTAL DES SALARIÉS AU 31.12.2020 (TOUS TYPES DE CONTRATS)



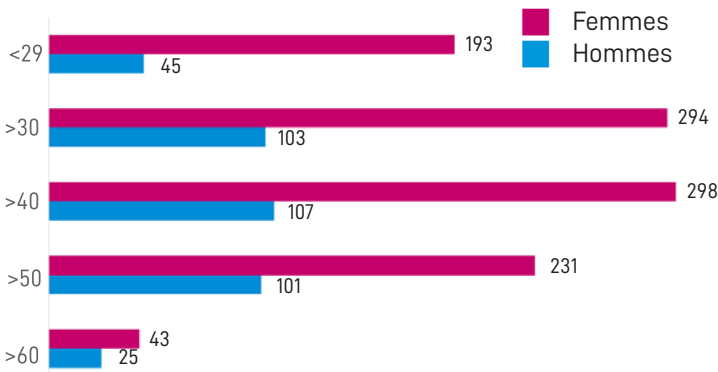
ÂGE MOYEN DE L'ENSEMBLE DES SALARIÉS EN 2020



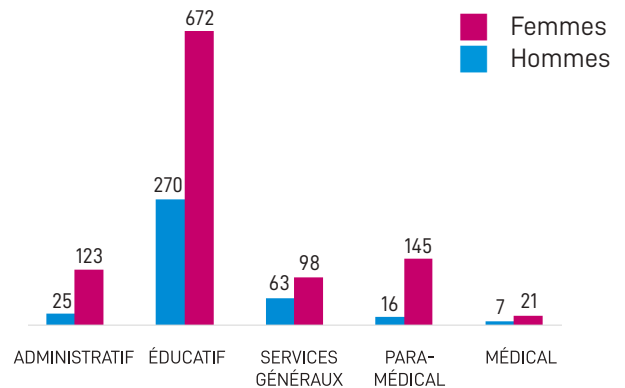
TAUX DU PERSONNEL



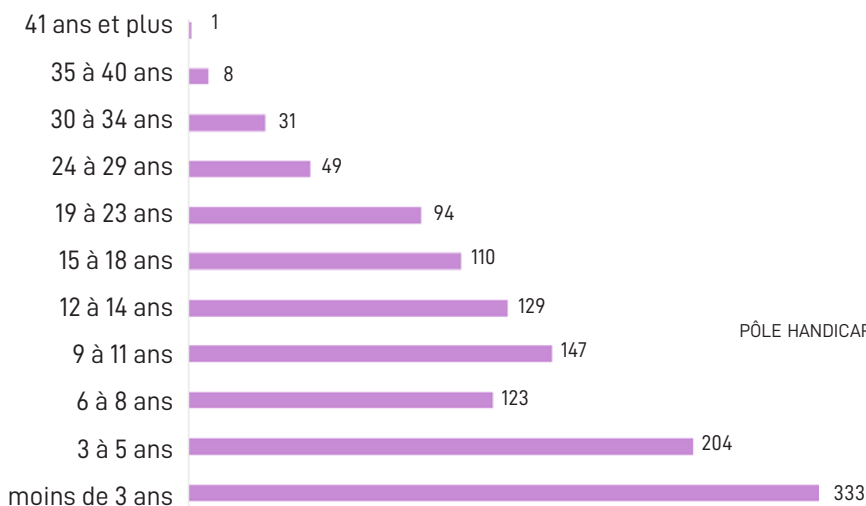
PYRAMIDE DES ÂGES AU 31.12.2020



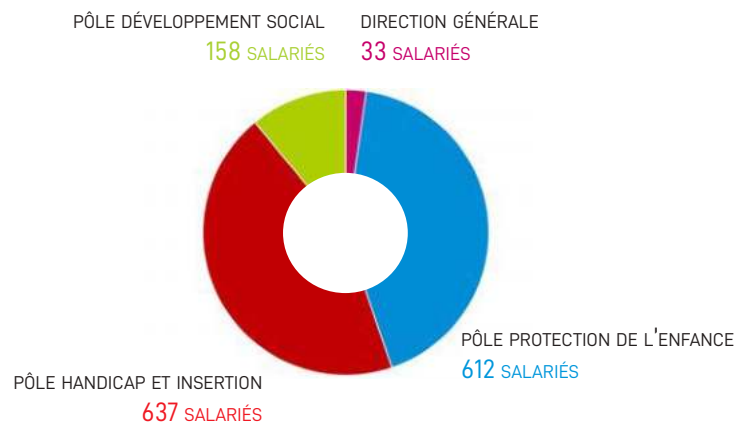
RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR SEXE ET PAR CATÉGORIE D'EMPLOI AU 31.12.2020



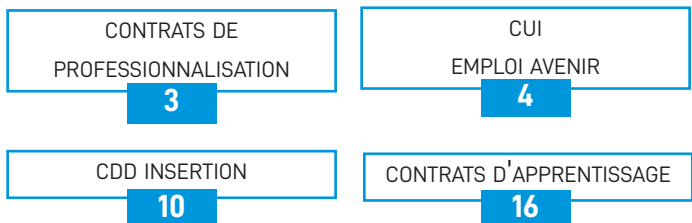
ANCIENNETÉ DES SALARIÉS EN CDI AU 31.12.2020



RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS AU 31.12.2020



SALARIÉS EN CONTRATS SPÉCIFIQUES AU 31.12.2020

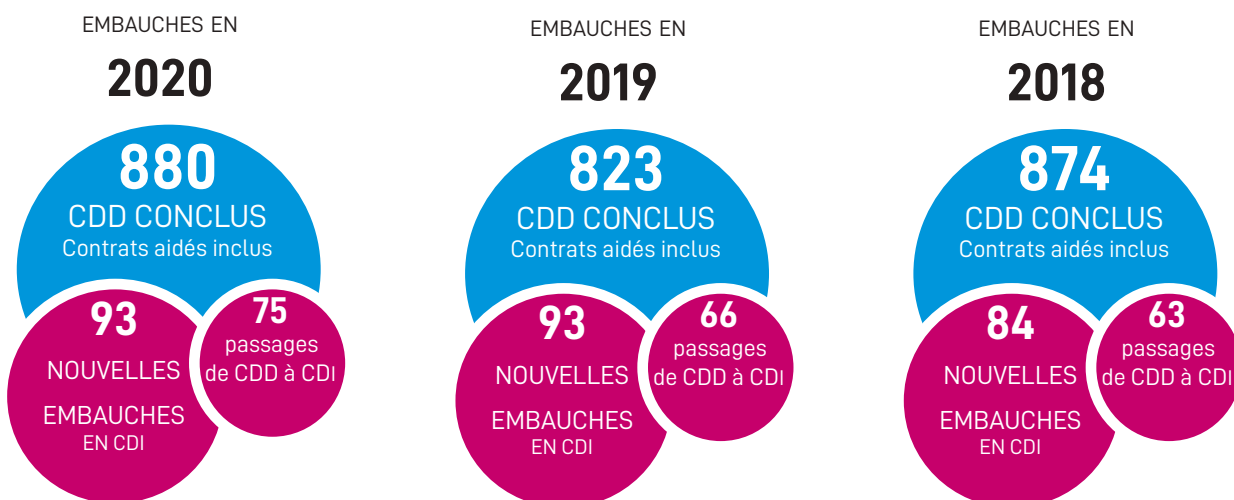


ANCIENNETÉ MOYENNE EN ANNÉES DES SALARIÉS EN CDI

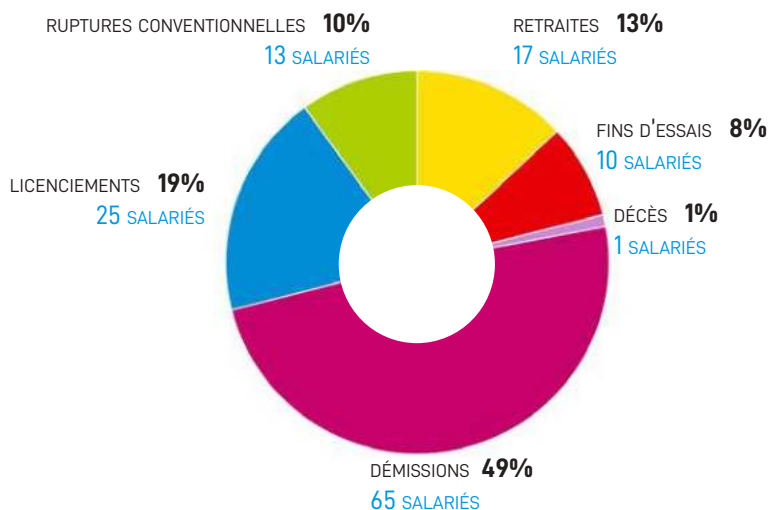


MOUVEMENTS DES CONTRATS

EMBAUCHES DES CONTRATS EN 2020

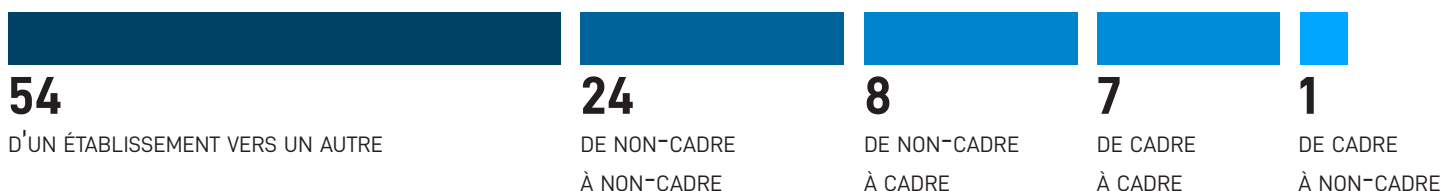


DÉPARTS DE CDI EN 2020



MUTATIONS DES SALARIÉS ET CHANGEMENTS DE QUALIFICATION

Mutations liées au COVID-19 incluses.



RELATIONS PROFESSIONNELLES ET DIALOGUE SOCIAL AU 31.12.20

124 RÉUNIONS
AVEC LES REPRÉSENTANTS
DE PROXIMITÉ EN 2020

6 017 HEURES EN 2020
DE DÉLÉGATION ET DE RÉUNIONS
UTILISÉES PAR LES REPRÉSENTANTS
DU PERSONNEL

57 REPRÉSENTANTS
DE PROXIMITÉ

28 MEMBRES DU
COMITÉ SOCIAL
ET ÉCONOMIQUE (CSE)
ACTIFS EN 2020

65 SALARIÉS
REPRÉSENTANTS
DU PERSONNEL
PRÉSENTS DANS L'ASSOCIATION

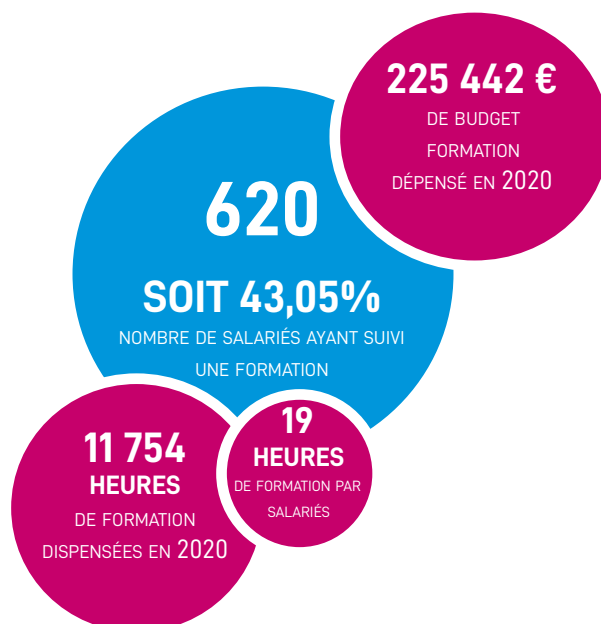
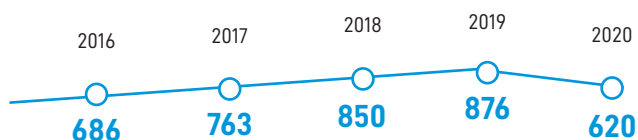
6 MEMBRES DU
CSSCT
COMMISSION SÉCURITÉ, SANTÉ
ET CONDITIONS DE TRAVAIL

2 REPRÉSENTANTS SYNDICAUX AU
CSE
1 CFTD - 1 CGT

4 DÉLÉGUÉS SYNDICAUX ARSEA
2 CFTD - 1 CGT - 1 FO

FORMATIONS

**SALARIÉS FORMÉS
(CDD, CDI, APPRENTIS AYANT SUIVI UNE FORMATION)**



GESTION DES MOYENS ÉCONOMIQUES

PRÉAMBULE

Les ressources de notre association sont en majorité des produits de la tarification touchés par les établissements et services relevant du Code de l'Action Sociale et des Familles. Les résultats de ces structures n'appartiennent pas à l'association mais constituent, sur le plan financier, des dettes ou des créances apurées par incorporation aux budgets de fonctionnement de l'exercice N+2, sous réserve d'approbation par les autorités de tarification (ARS, Conseils départementaux Bas-Rhin et Haut-Rhin, PJJ, DDCS, Eurométropole).

FAITS MARQUANTS DANS NOS COMPTES EN 2020

L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19 qui a eu différents impacts. L'association a assuré une continuité de service pour ses établissements et services pendant la période de confinement. Des professionnels dont l'activité a été réduite ou suspendue ont été mobilisés sur d'autres structures qui étaient en manque de personnel en raison des absences maladies ou garde d'enfants. La crise sanitaire a modifié nos modalités de travail et d'accompagnement.

En raison de la nature de l'activité de son Restaurant d'insertion l'Île aux Épis, l'association a dû fermer cet établissement le 17 mars 2020 qui n'a par conséquent pas généré de chiffre d'affaires à compter de cette date. Elle a eu recours à l'activité partielle pour les professionnels du chantier d'insertion, qui reste maintenue en 2021.

L'association a fourni des équipements de protection individuelle à tous ses professionnels et renforcé le nettoyage de ses établissements et services, ce qui a engendré des coûts supplémentaires. Nos autorités de tarification ont maintenu leurs dotations et certaines ont alloué des crédits supplémentaires pour pallier aux surcoûts.

On notera le versement de la prime exceptionnelle COVID-19 pour l'ensemble de nos professionnels, s'élevant à 999 202 €, qui a fait l'objet de positions diverses de la part de nos autorités de tarification quant à ses critères d'attribution. Malgré cela, l'ARSEA s'est positionnée en répondant à son obligation d'égalité de traitement à l'égard de ses professionnels en tant qu'unique employeur.

L'année 2020 a aussi été marquée par la réforme du nouveau plan comptable des associations et fondations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux privés. Les nouveaux règlements ANC* 2018-06 et 2019-04 comportent un certain nombre de nouveautés en termes de modalités de comptabilisation et de présentation des états financiers.

LE BILAN

Le bilan de l'association baisse de 2019 à 2020 de -4,75 % soit -4 720 K €.

La diminution des fonds propres de 16 113 € est liée d'une part au nouveau règlement ANC 2018-06 qui impose désormais de comptabiliser le prêt à usage ou commodat en tant que contribution volontaire en nature, et plus à l'actif et au passif du bilan. D'autre part, suite à la réforme du nouveau plan comptable, les provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations répondant à la définition de fonds dédiés ont été reclassées. Les fonds propres tiennent compte des réserves, des subventions d'investissements, des provisions réglementées et des résultats en instance d'affectation par les financeurs et ceux en gestion propre.

L'augmentation des fonds dédiés et provisions de 11 877 € est liée au reclassement des provisions réglementées citées ci-dessus.

La diminution de nos dettes de 484 K € est liée en partie à l'absence de souscription d'emprunt en 2020 et au remboursement en capital des emprunts en cours. L'actif immobilisé net est en baisse de 10 144 K € car le prêt à usage ou commodat n'est plus comptabilisé à l'actif du bilan à compter de l'exercice 2020 (règlement ANC 2018-06).

Des prix de journées facturés en fin d'année ainsi que des subventions obtenues en 2020 mais qui seront encaissés en 2021 augmentent nos créances de 903 K €. Tous ces éléments augmentent de 4 549 K € notre trésorerie, à savoir les valeurs mobilières de placement et les disponibilités.

LE COMPTE DE RÉSULTAT

LES PRODUITS : 86 366 K €

Progressent de + 3,78 % par rapport à 2019.

Les produits de la tarification représentent 79 % de nos ressources d'exploitation (85 347 K €) et proviennent de nos différents financeurs en paiement des prestations réalisées.

Le chiffre d'affaires de nos deux ESAT, du restaurant d'insertion ainsi que les aides aux postes des travailleur(se)s en ESAT, contrats aidés et adultes relais représentent 6 %.

Nous percevons également des subventions et dons à hauteur de 5 % (collectivités territoriales, autres organismes publics, fonds européens, ...).

Les 10 % restants sont des produits divers et exceptionnels (reprises provisions, participations bénéficiaires, ...).

LES CHARGES : 85 047 K€

Augmentent de + 4,56 % par rapport à 2019.

Les charges de personnel représentent 67 % en 2020 contre 68 % en 2019.

Elles sont en augmentation en 2020 comme les autres charges en raison de l'évolution des activités du pôle développement social.

LE RÉSULTAT COMPTABLE : 1 319 K€

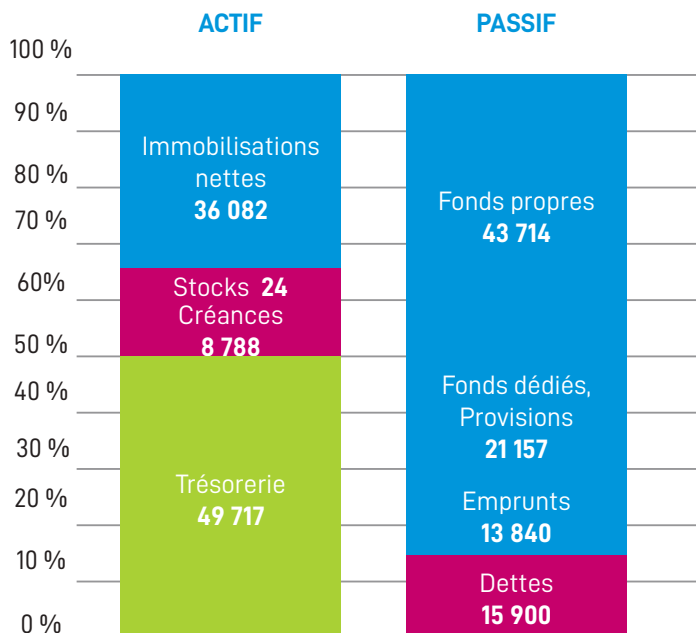
L'écart entre les produits et les charges fait ressortir un résultat comptable excédentaire en 2020 de 1 319 K€ dont 1 000 K€ sont soumis au contrôle de nos financeurs et 319 K€ proviennent de nos structures en gestion propre, notamment de nos deux ESAT Production dont les résultats sont fléchés pour financer leurs futurs projets immobiliers.

ARRIVÉE DES CPOM SUR LE VOLET FINANCIER

Du fait de la crise sanitaire, la contractualisation du CPOM a été suspendue par l'ARS au regard de ses impératifs liés à la gestion de la crise.

La mise en place des futurs CPOM (ARS 67 et ARS 68) pour nos structures du secteur du handicap ainsi que le futur CPOM Protection Judiciaire de la Jeunesse impliquent sur l'organisation financière de nombreux changements à mettre en place.

BILAN 2020 EN K€



DES INDICATEURS FINANCIERS FAVORABLES

- Un taux d'endettement de 24 %
- Une augmentation des produits d'exploitation +3,79 %
- Un fonds de roulement d'investissement de 21 580 K€ assurant le financement des investissements en cours et des différents projets à venir (sous contrôle de nos financeurs)

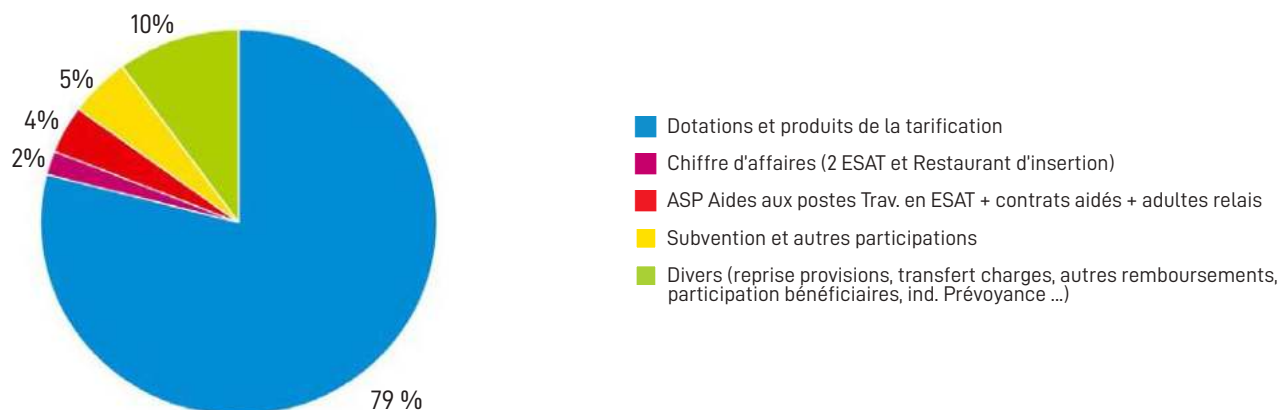


CHIFFRES CLÉS

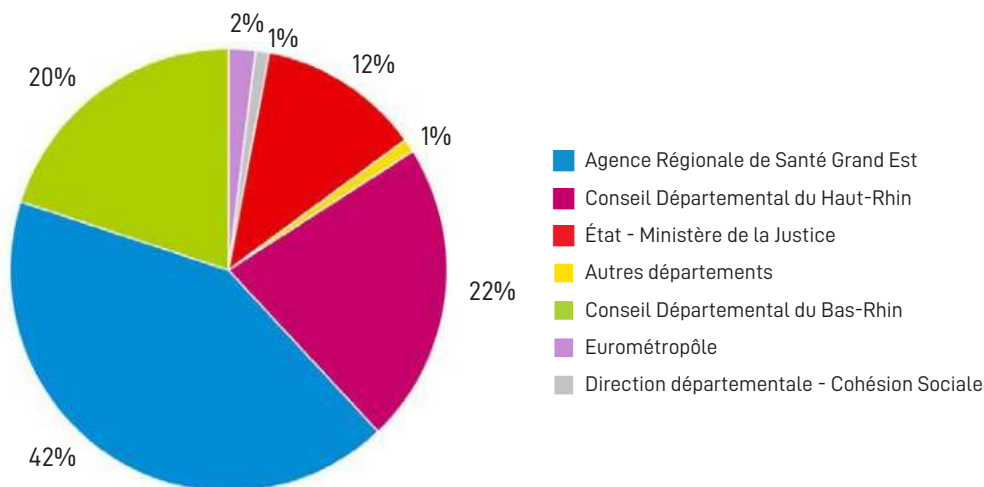
BILAN PROPRE en K€	2020	2019	2018	Variation 2019/2020	Variation 2019/2020 En %
Fonds propres	43 714	59 827	57 234	- 16 113	- 26,93 %
Fonds dédiés et Provisions	21 157	9 280	8 711	11 877	127,98 %
Emprunts	13 840	14 726	15 661	- 886	- 6,02 %
Dettes	15 900	15 498	15 104	402	2,59 %
Actifs immobilisés nets	36 082	46 226	47 752	- 10 144	- 21,91 %
Stocks	24	52	52	- 28	- 53,85 %
Créances	8 788	7 885	11 897	903	11,45 %
Trésorerie	49 717	45 168	37 009	4 549	10,07 %
TOTAL BILAN	94 611	99 331	96 710	- 4 720	- 4,75 %

COMPTE DE RÉSULTAT en K€	2020	2019	2018	Variation 2019/2020	Variation 2019/2020 En %
Dotations et Produits de la tarification	67 818	66 722	65 909	1 096	1,64 %
Autres produits d'exploitation	17 529	15 505	13 752	2 024	13,05 %
Charges de personnel	52 930	51 262	51 817	1 668	3,25 %
Autres charges d'exploitation	29 206	26 958	25 525	2 248	8,34 %
Résultat d'exploitation	3 211	4 007	2 318	- 796	- 19,87 %
Résultat financier	155	- 191	- 166	346	- 181,15 %
Résultat exceptionnel	- 2 047	- 1 934	- 1 277	- 113	5,84 %
RÉSULTAT COMPTABLE	1 319	1 882	875	- 563	-29,9 %

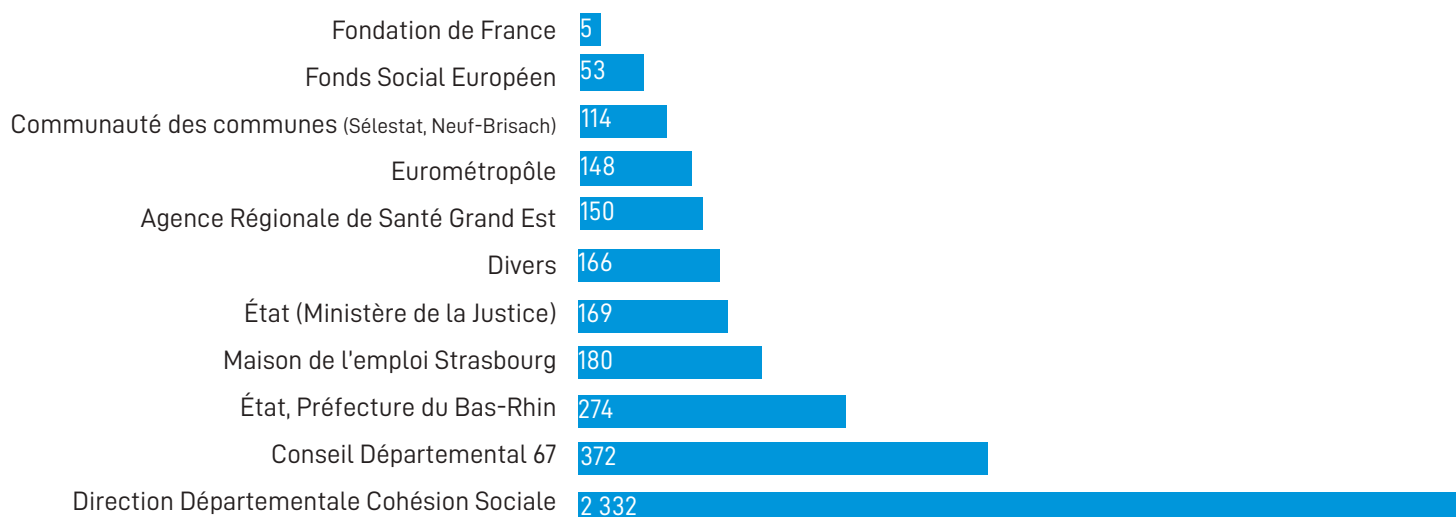
RÉPARTITION DES PRODUITS D'EXPLOITATION



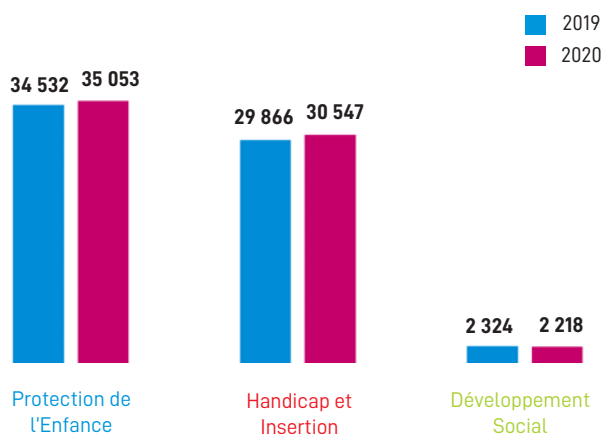
ORIGINE DES PRODUITS DE LA TARIFICATION



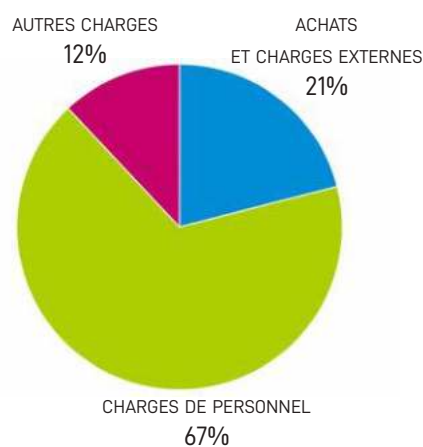
ORIGINE DES SUBVENTIONS EN K€



ÉVOLUTION DES PRODUITS DE LA TARIFICATION 2019 - 2020, EN K €, PAR PÔLE



RÉPARTITION DES CHARGES 2020 85 047 K€



PERSPECTIVES

En conclusion, nous aurons bien entendu tous noté que cette année restera une année particulière, comme aucune autre auparavant et qu'il faudra malheureusement continuer « à composer » avec le COVID pour l'année 2021 et avec d'autres variants certainement.

Nous maintenons notre politique et nos efforts visant à renforcer le Siège, notre plan d'action devant permettre de mieux nous structurer pour accompagner au mieux l'ensemble des équipes et pour anticiper avec plus d'efficacité leurs attentes et leurs besoins fonctionnels. Il nous faut également préparer des projets d'investissements solides pour répondre aux exigences de nos collaborateurs et de nos bénéficiaires. Il est plus que nécessaire de continuer à leur proposer des projets innovants, espaces de ressourcement, afin de leur permettre de poursuivre leurs actions dans de bonnes conditions, malgré un contexte encore fortement contraignant.

D'avantage encore, nous allons poursuivre notre réflexion autour de notre Projet d'Association 2021-2025, afin de répondre pleinement à notre mission.

Au-delà de ces constats, je tiens à souligner l'engagement sans faille des professionnels sur cette période compliquée et inédite, leurs capacités d'adaptation, leur créativité pour trouver de nouvelles modalités de réponse aux besoins des bénéficiaires.

Cet investissement des équipes au quotidien, la bienveillance des financeurs et des partenaires, l'accompagnement et le soutien de la Direction Générale sont autant d'arguments qui renforcent notre volonté de consolider l'existant et de mener une réflexion sur le développement futur de l'ARSEA, en élargissant nos domaines d'action.

Nous allons bien entendu poursuivre la mise en œuvre des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes du Grand-Est et de l'Inspection Générale de la Justice. Nous avons d'ailleurs déjà apporté à la Chambre Régionale des Comptes un certain nombre de réponses en terme d'actions correctives. Nous devons continuer à travailler collectivement et de façon concomitante pour maintenir l'image très professionnelle de notre association.

Sensible à la préservation des valeurs et de l'identité de l'ARSEA, nous devons penser l'organisation future tout en restant en adéquation avec la réalité du monde associatif. Le développement de l'association est toujours d'actualité et devra s'accompagner de réflexions associant l'ensemble des acteurs de l'ARSEA pour continuer à défendre nos valeurs dans un monde en impermanence, où le courage de chacun permettra le vivre ensemble de tous.

**Monsieur Philippe Richert,
PRÉSIDENT**

GLOSSAIRE

- ACT** : Appartement de Coordination Thérapeutique
- AED** : Aide Éducative à Domicile
- AEMO** : Service d'Action Éducative en Milieu Ouvert
- AJAR** : Appartements pour Jeunes avec Accompagnement Renforcé
- AMI** : Appel à Manifestation d'Intérêt
- ANC** : Autorité des Normes Comptables
- ANECAMSP** : Association Nationale des Équipes Contribuant à l'Action Médico Sociale Précoce
- APAJ** : Accueil Parental et Accueil de Jour
- ARS** : Agence Régionale de Santé
- ARSEA** : Association Régionale Spécialisée d'action sociale d'Éducation et d'Animation
- ASE** : Aide Sociale à l'Enfance
- CA** : Conseil d'Administration
- CAAHM** : Centre d'Accueil pour Adultes Handicapés Mentaux
- CAMSP** : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
- CARAH** : Centre d'Accueil et de Rencontre pour Adultes Handicapés
- CASF** : Code de l'Action Sociale et des Familles
- CCAPEX** : Commission de Coordination des Actions de Prévention d'Expulsion
- CCAS** : Centre Communale d'Action Sociale
- CEF** : Centre Éducatif Fermé
- CER** : Centre Éducatif Renforcé
- CHS** : Centre d'Hébergement Spécialisé
- CHRS** : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- CIAS** : Centre Intercommunale d'Action Sociale
- CJM** : Contrat Jeune Majeur
- CMP** : Centre Médico-Psychologique
- CMPP** : Centre Médico-Psycho-Pédagogique
- CNAEMO** : Carrefour National de l'Action Éducative en Milieu Ouvert
- CNAPE** : Coordination Nationale des Associations de Protection de l'Enfance
- CNH** : Conférence Nationale du Handicap
- COPIL** : Comité de Pilotage
- CPCA** : Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales
- CPOM** : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
- CRC** : Chambre Régionale des Comptes
- DACIP** : Dispositif d'Accompagnement Collectif et Individuel de Proximité
- DALO** : Droit Au Logement Opposable
- DAME** : Dispositif d'Accompagnement Médico-Social
- DAR** : Dispositif d'Autorégulation
- DDCS** : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Délégation FSL** : Délégation de Fonds de Solidarité au Logement
- DUERP** : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
- DUI** : Dossier de l'Usager Informatisé
- EDIPA** : Équipe de Diagnostic et d'Intervention Précoce Autisme
- EEP** : Établissement Éducatif et Pédagogique
- EMAS** : Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation
- EMS** : Eurométropole de Strasbourg
- EN** : Éducation Nationale
- EPIDE** : Établissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi
- ESAT** : Établissements et Services d'Aides par le Travail
- ESMS** : Établissements et Services Médico-Sociaux
- FAE** : Foyer d'Action Éducative
- FIPDR** : Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation
- FNACAV** : Fédération Nationale des Associations et des Centres de prise en Charge d'Auteurs de Violences Conjugales et Familiales
- GALA** : Gestion et Accompagnement vers un Logement Autonome
- GED** : Gestion Électronique des Documents
- GOS** : Groupe Opérationnel de Synthèse
- HAS** : Haute Autorité de Santé
- IME** : Institut Médico-Éducatif
- IMP** : Institut Médico-Pédagogique
- IMPro** : Institut Médico-Professionnel
- ITEP** : Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
- LAME** : Lieu d'Accueil Mère-Enfant
- LAPY** : Logements Accompagnés Psychiatrique
- MAO** : Musique Assistée par Ordinateur
- MAS** : Maison d'Accueil Spécialisée
- MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- MECS** : Maison pour Enfants à Caractère Social
- MILDECA** : Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives
- MIP** : service de Mesure d'Investigation de Proximité
- MNA** : Mineur Non Accompagné
- MOSS** : Management des Organisations Sanitaires et Sociales
- NAO** : Négociation Annuelle Obligatoire
- OPI** : Orientation Prévention Insertion
- Pair-aidance** : entraide entre personnes étant ou ayant été atteintes d'une maladie.
- PCPE** : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse
PMI : Protection Maternelle et Infantile
PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté
RAPT : Réponse d'Accompagnement Pour Tous
RGPD : Règlement Général de la Protection des Données
SAJ : Service d'Accueil de Jour
SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SASJ : Service d'Accompagnement Socio-Judiciaire
SASM : Service d'Accompagnement et de Soutien à la Majorité
SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SEADR : Service Éducatif d'Accompagnement à Domicile Renforcé
SERP : Service Éducatif de Réparation Pénale
SESAME : Service à visée d'Émancipation Sociale et d'Accompagnement Médical
SESSAD : Service d'Éducation Spécialisé et de Soins à Domicile
SI : Système d'Information
SIAO : Services intégrés de l'Accueil et de l'Orientation
SIE : Service d'Investigation Éducative
SIS : Service d'Intervention Sociale
SIVIL : Service Sortant d'Incarcération Vers l'Insertion Locative
SLI : Service Logement d'Insertion
SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
SRA : Structure Régionale d'Appui
TND : Trouble du Neuro-Développement
TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme
UEEA : Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme
UEMA : Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme
VPN : Réseau Privé Virtuel

TEMPS FORTS 2020



Sortie «Mare aux insectes»
pour l'IME Eurométropole site Ganzau
Janvier 2020



Participation des élèves de la Classe 1
de l'IME Pays de Colmar site Les Artisans aux Piles Solidaires
Janvier 2020



Sortie randonnée en CIMGO des bénéficiaires de la MAS
avec l'Association THEO2
été 2020



Don Prowin à l'IME Eurométropole site Ganzau
Juillet 2020



Réalisation d'un épouvantail 100% recyclé par des jeunes
de l'IME Pays de Colmar Site Les Artisans
Janvier 2020



DIRECTION GÉNÉRALE

204 avenue de Colmar BP 10922
67029 STRASBOURG CEDEX 1

www.arsea.fr

Email : accueil.direction@arsea.fr

Téléphone : 03 88 43 02 50